



projet

CARMA

Coopération pour une ambition Agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir

Gonesse

**Un projet-phare de
transition écologique**



*Propositions pour une
co-construction du projet
V.0 Octobre 2017*

Le groupement

Maître d'ouvrage



Terre de Liens Île-de-France / Anne Gellé
www.terredeliens.org
Association œuvrant pour l'accès au foncier de porteurs de projets agricoles, biologiques et solidaires

Assistant au Maître d'ouvrage

Robert Spizzichino : pilote de projet
Ingénieur-urbaniste

Strategic design



Atelier d'Architecture Autogérée
www.urbantactics.org
Porteur du projet R-URBAN, structure de promotion d'actions de résilience urbaine

Assistants maîtrise d'ouvrage et experts

Cyril de Koning : Montage de projet
Consultant pour le développement d'activités sociales, écologiques et solidaires

Jacqueline Lorthiois : Experte emploi
www.j-lorthiois.fr
Urbaniste socio-économiste, consultante en cabinet-conseil, universitaire et auteure

Mathieu Calame : Consultant montage
Ingénieur agronome, spécialiste du montage de projets complexes

Robert Levesque : Expert agronome
Ingénieur agronome, auteur de « Terre nourricière » et de « Terre et Humanité, la voie de l'Écolocène »

Alice Leroy : Communication et mise en réseau
Consultante en stratégie de communication et mobilisation d'acteurs

Association O2LA : Relations extérieure
Florence Godinho

SoandSau : Réalisations graphiques
www.soandsau.com

Participation citoyenne



Métro Pop'
www.metropop.org
Collaboration et participation



APPUI
appui.wordpress.com
Alternative pour des projet urbain et à l'international pour des villes coopératives

Maîtrise d'oeuvre



fabrique d'architectures innovantes et responsables / Baptiste François
www.fair.archi
Scop d'architecture engagée dans les transitions énergétique, écologique et sociale

Luc Dupont : Architecte
www.lucdupont.wordpress.com
Architecte dplg, auteur d'un projet alternatif sur le secteur du Grand Roissy

Jules Abel : Paysagiste
Paysagiste, auteur d'un travail de recherche sur le Triangle de Gonesse AGRO-CITY

Conseil d'orientation et d'appui

AMAP
www.ama-idf.org
Réseau régional de partenariats entre des fermes et des groupes de citoyens engagés pour le maintien et le développement d'une agriculture paysanne et de proximité



France Nature Environnement
www.fne.asso.fr
Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement



Fermes d'avenir
www.fermesdavenir.org
Réseau de fermes visant à inscrire l'agriculture dans une perspective de résilience et d'indépendance des énergies fossiles



Les champs des possibles
www.leschampsdespossibles.fr
Accompagnement de projets d'agriculture biologique, de circuits courts, et de création d'activités. Membre du réseau RENATA

Confédération des commerçants de France



www.commerçants-de-france.org
Confédération de 14 organisations professionnelles représentant 100 000 commerces indépendants



Biocoop
www.biocoop.fr
Premier réseau de magasins Bio en France

Appui financier



Miimosa
www.miimosa.com
Financement participatif au service de l'agriculture et de l'alimentation

Un projet phare d'agriculture urbaine et péri-urbaine Une coopération pour des territoires en transition

Les moissonneurs solidaires



Sommaire

Préambule

Territoires en coopération 8

Site du Triangle de Gonesse

Environnement urbain et agricole 10

Environnement économique et emplois 14

Présentation du projet

Philosophie et Objectifs 16

Hypothèses pour la co-construction 18

Projet CARMA Gonesse : schéma de principe 28

Insertion territoriale 30

La mise en oeuvre du projet

Modèle économique d'ensemble 34

Montage juridique et financier 36

Echéancier prévisionnel 38

Fiches complémentaires

Fiche A 41

Urbanisme réglementaire sur le Triangle de Gonesse

Fiche B 44

Le volet foncier

Fiche C 46

Création d'un CRITT en agro-écologie

Fiche D 49

Unités de méthanisation innovantes

Fiche E 51

Système d'alimentation durable territorialisé

Fiche F 52

Démarche de création d'emplois durables et utiles

Fiche G 54

Etudes pré-opérationnelles à engager

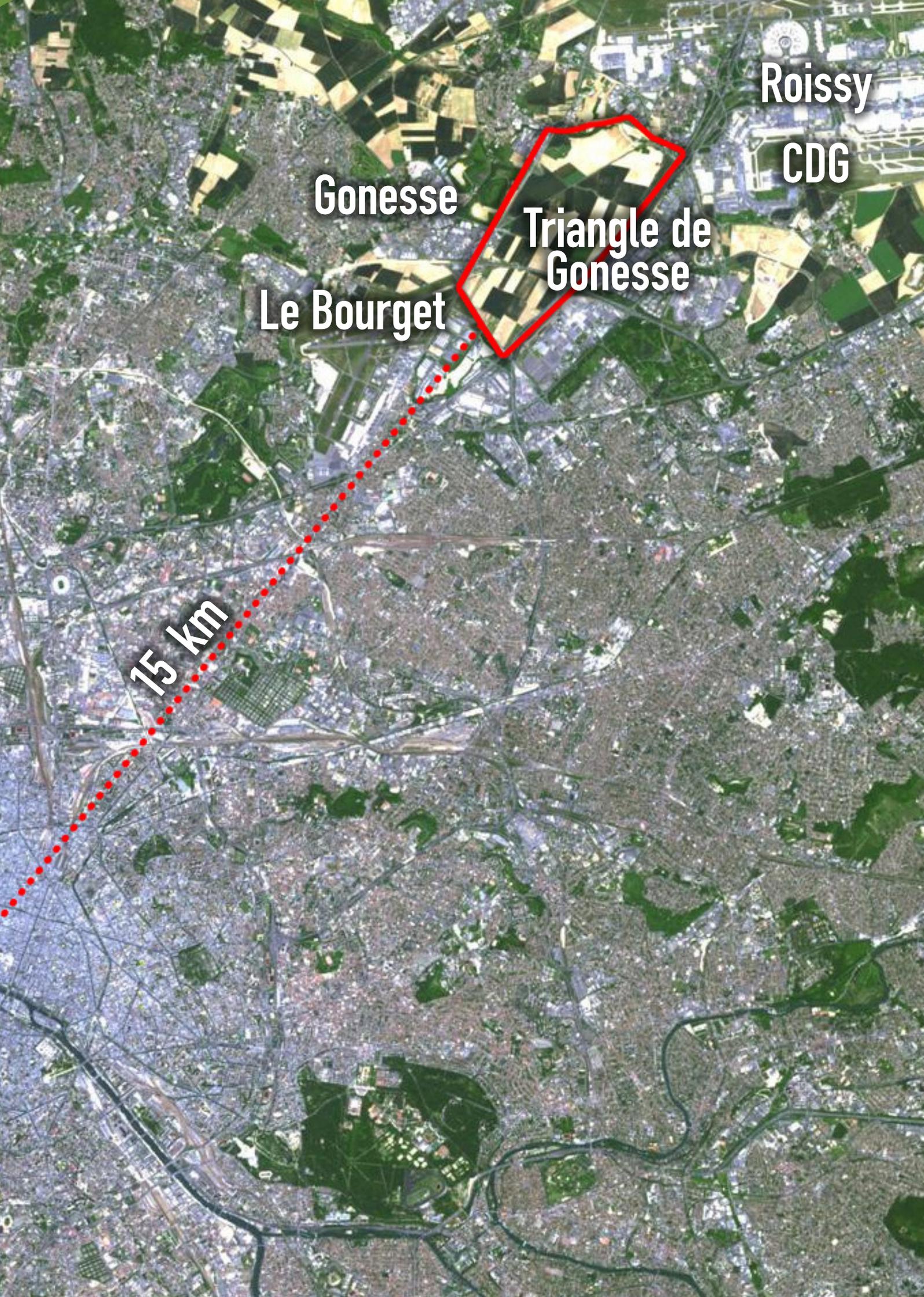
Fiche H 55

Opérations similaires dans d'autres métropoles

An aerial photograph of Paris, France, showing the city's layout and surrounding areas. A large green semi-transparent shape is overlaid on the left side of the image, containing white text. The text discusses the loss of agricultural land in the Ile-de-France region and the impact of urban sprawl. The word 'Paris' is written in white at the bottom right of the image.

Chaque année, l'Ile-de-France perd 1.400 hectares de terres agricoles, alors que la demande pour des aliments de proximité n'a jamais été aussi forte. L'étalement urbain, qui se traduit par des constructions de plus en plus éloignées des centres économiques, aggrave notre dépendance énergétique et multiplie les nuisances. Le danger du changement climatique devrait pourtant nous inciter à préserver les espaces de production agricoles urbains, dont la mise en valeur est indispensable à la survie de nos villes et de leurs habitants.

Paris



Roissy
CDG

Gonesse

Triangle de
Gonesse

Le Bourget

15 km

Préambule

Territoires en coopération



Le projet CARMA (Coopération pour une ambition Agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir) a démarré à l'occasion de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris », sur un site de 15 hectares situé à l'intérieur du Triangle de Gonesse. Notre Groupement, qui s'inscrit dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, a été incité par de nombreux partenaires à poursuivre cette action et à lui donner toute sa dimension : un projet-phare de transition écologique pour le Triangle de Gonesse et les communes environnantes s'inscrivant dans le bassin du Grand Roissy.

Le projet CARMA rassemble des opérateurs du monde agricole et de la distribution alimentaire, des professionnels de l'aménagement du territoire et des acteurs financiers. Son objectif : réaliser un projet au service des habitants qui s'appuie sur les perspectives prometteuses de l'agriculture péri-urbaine et urbaine à l'échelle de l'Île-de-France.

Le projet CARMA initie des dynamiques nouvelles en cohérence avec les enjeux écologiques et alimentaires actuels. La promotion d'une agriculture biologique de proximité au service de la population ouvre des possibilités importantes de créations locales d'emplois nouveaux, dans des filières inédites. Elle introduit aussi des modes innovants et sobres de production en conformité avec les engagements pris par la France lors de la COP 21.

L'aménagement du Triangle de Gonesse représente une opportunité unique, à seulement 15 kilomètres au nord de Paris, de mettre en œuvre des propositions auxquelles aspirent la majorité des Franciliens. Le projet CARMA crée des possibilités de formation aux emplois de la transition énergétique, tout en mettant en valeur un patrimoine agricole et paysager exceptionnel de l'agglomération parisienne.

Les questions de la terre, du sol, de leur préservation et de leurs qualités sont au cœur des enjeux d'une agriculture biologique respectueuse des êtres humains et de la nature. L'objectif du projet CARMA est de faire fonctionner un modèle viable pour le producteur, le territoire et les acteurs locaux, pour les consommateurs et pour les travailleurs.

L'association Terre de Liens, mandataire du groupement, est un opérateur reconnu de ce nouveau modèle : depuis 2003, elle oeuvre pour faciliter l'accès des paysans à la terre, y compris dans les zones urbaines, et pour développer l'agriculture biologique et paysanne de proximité.

D'autres métropoles européennes l'ont démontré : l'agriculture urbaine et péri-urbaine est un levier de prospérité et d'attractivité pour un territoire. La vocation productive des terres agricoles s'accompagne d'aménités environnementales qui attirent habitants et visiteurs. La mise en valeur de savoir-faire traditionnels ou innovants, notamment dans le domaine de l'artisanat et de la gastronomie, fait rayonner une métropole au-delà de ses frontières.

Avec l'objectif de transformer nos modes de vie et nos modes de production, les acteurs du projet CARMA et leurs réseaux ont une importante capacité de mobilisation, tant localement qu'aux niveaux régional et national. Cette capacité de fédérer des acteurs venus d'horizons différents est la meilleure garantie de faire aboutir un projet à la hauteur des ambitions de la métropole parisienne.

Car le sens de cette proposition n'est pas seulement économique et spatial : le projet CARMA amorce une réponse nécessaire aux enjeux écologiques et sociaux. L'impulsion apportée est cohérente et centrée sur le territoire, pour et avec la population locale.

Le présent document rassemble les premières pistes de réflexion et d'action, dans le but de poursuivre la co-construction du projet.

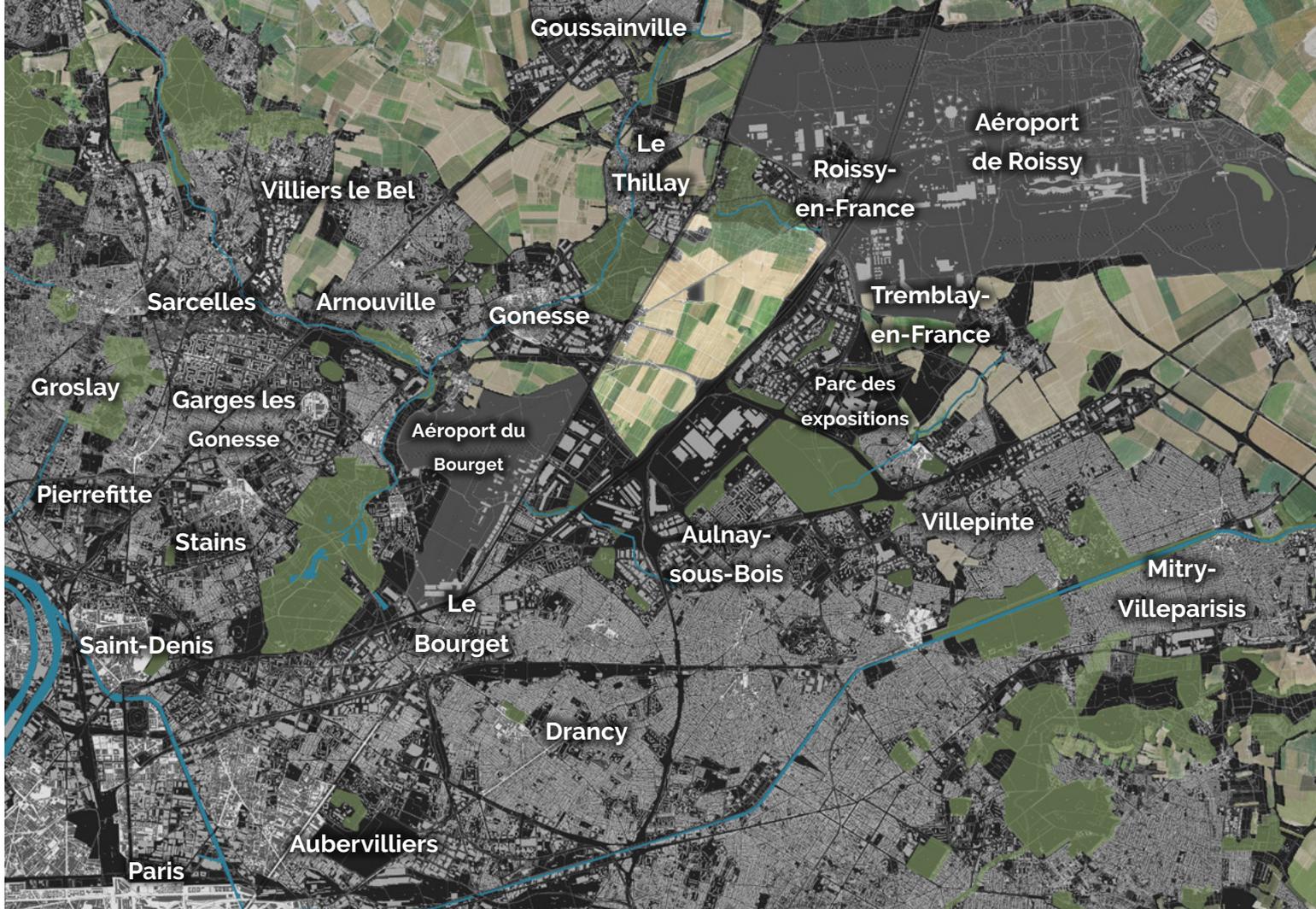
» Gonesse est
une terre
nourricière
depuis des
siècles

Site du Triangle de Gonesse

Environnement urbain et agricole

» Il est urgent de considérer les franges agricoles comme un patrimoine à préserver.

Le Triangle de Gonesse compte 670 hectares de terres agricoles au potentiel exceptionnel. Ses alentours ont été progressivement grignotés par une urbanisation peu dense et souvent chaotique. A 15 kilomètres au nord-est de Paris, le Triangle est situé majoritairement sur la commune de Gonesse, à la frontière entre les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, entre les aéroports du Bourget à l'ouest et de Roissy-Charles-De-Gaulle à l'est.



Terres agricoles et zones urbanisées majoritairement peu denses : l'étalement urbain doit être arrêté

Localisé entre les aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle et du Bourget, le Triangle de Gonesse couvre une superficie proche de 670 hectares. Il est bordé à l'Ouest par la route de l'Europe, continuité directe de l'avenue de Flandre parisienne. Les autoroutes A1 et A3 constituent sa limite Est, peu franchissable (boulevard intercommunal du Parisis, assurant l'accès à l'autoroute, et pont du chemin de Gonesse à Villepinte où passe le bus à haut niveau de service — BHNS —).

La position du Triangle de Gonesse dans une zone d'exposition au bruit a jusqu'à présent repoussé les pressions foncières sur les terres limitrophes. Aujourd'hui ses 670 hectares représentent un maillon unique dans la trame verte de l'agglomération parisienne, reliant les zones forestières aux grands parcs urbains.

Le Triangle seul permet aujourd'hui la pénétration de terres non imperméabilisées au plus proche de la capitale française et de ses habitants.

Des sols de grande qualité

» Ses apports vertueux pour la ville dense sont immenses.

La métropole parisienne a pris place dans une géographie aux sols de grande qualité agronomique. La Plaine de France est reconnue comme étant la plus fertile de la région dès le Moyen-Âge. Les surfaces riches en limons sont un prolongement de la plaine picarde. Elles étaient cultivées pour alimenter la capitale.

L'étalement de la métropole parisienne a eu pour conséquence la disparition des ceintures maraîchères et arboricoles qui alimentaient Paris. Le développement des infrastructures de transport a aussi fortement modifié le site. La ville se diffuse



Constitution du territoire proche du triangle

dans les territoires cultivés, le long des infrastructures, enclavant les quelques poches agricoles qui subsistent.

Ces espaces agricoles figurent parmi les zones aux plus hauts rendements de France, derrière la Champagne crayeuse et la Beauce. Les cultures agro-industrielles qui s'y développent (blé, orge, maïs et colza) relèvent d'une politique agricole nationale, voire internationale, et non locale. Leurs modes de production, éloignés des citoyens, résistent difficilement aux pressions foncières du mouvement d'expansion de la ville.

Dans un contexte de crise économique qui affecte les productions alimentaires, c'est une opportunité exceptionnelle pour la métropole parisienne de reconsidérer ses franges agricoles. Pour les villes, il s'agit de reconnaître ces lieux de production comme un élément pérenne et consubstantiel de leur développement : des villes



européennes comme Milan et Barcelone l'ont compris et le mettent en œuvre.

Autour du Triangle

Les franges du Triangle de Gonesse sont majoritairement occupées par des zones artisanales, industrielles et commerciales. Le long de l'autoroute A1 se succèdent trois centres commerciaux entre lesquels sont installés l'ancienne usine de Peugeot PSA Aulnay et le parc d'activités Paris Nord 2, à cheval sur les départements du Val d'Oise et de la Seine Saint-Denis (Gonesse, Villepinte, Roissy-en-France).

Le parc de la Patte d'Oie, ancienne décharge, en limite du site historique où



Réseaux de transports publics principaux existants et en projet

s'est écrasé le Concorde en juillet 2000, scinde la zone industrielle Grande Couture sur la commune de Gonesse et la zone artisanale Haute, sur la commune du Thillay.

Au Sud, une partie du Triangle de Gonesse a déjà été urbanisée par la zone artisanale des Tulipes, tandis que le golf de la Vallée Verte, au Nord, sépare les champs agricoles des zones de fret de l'aéroport de Roissy CDG. Les emprises des aéroports eux-mêmes n'ont que peu de liens directs avec le Triangle agricole.

Le site est directement desservi par un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui relie le RER B (connectant les aéroports) à la ligne du RER D.

La ligne de métro automatique 17 Nord en projet dans le cadre du Grand Paris Express

» Des surfaces agricoles préservées au bénéfice des habitants de l'Île-de-France

devrait assurer la liaison rapide entre Paris et les aéroports du Bourget et Roissy Charles-de-Gaulle. Le projet de gare sur le Triangle de Gonesse, très contestable du point de vue de l'utilisation des budgets publics, n'est pas nécessaire au développement de CARMA. Elle n'est donc pas représentée sur la carte ci-dessus, la ligne 17 empruntant un trajet alternatif.

Toutes les études faites sur les bassins d'emploi et de main d'œuvre ainsi que sur les déplacements domicile-travail mettent en évidence l'inadaptation des projets actuels d'aménagement et de création d'infrastructures aux besoins des populations d'Île de France. Une remise à plat du système de transport collectif dans l'Est du Val d'Oise est absolument nécessaire afin d'engager des investissements publics au service des Franciliens.

Site du Triangle de Gonesse

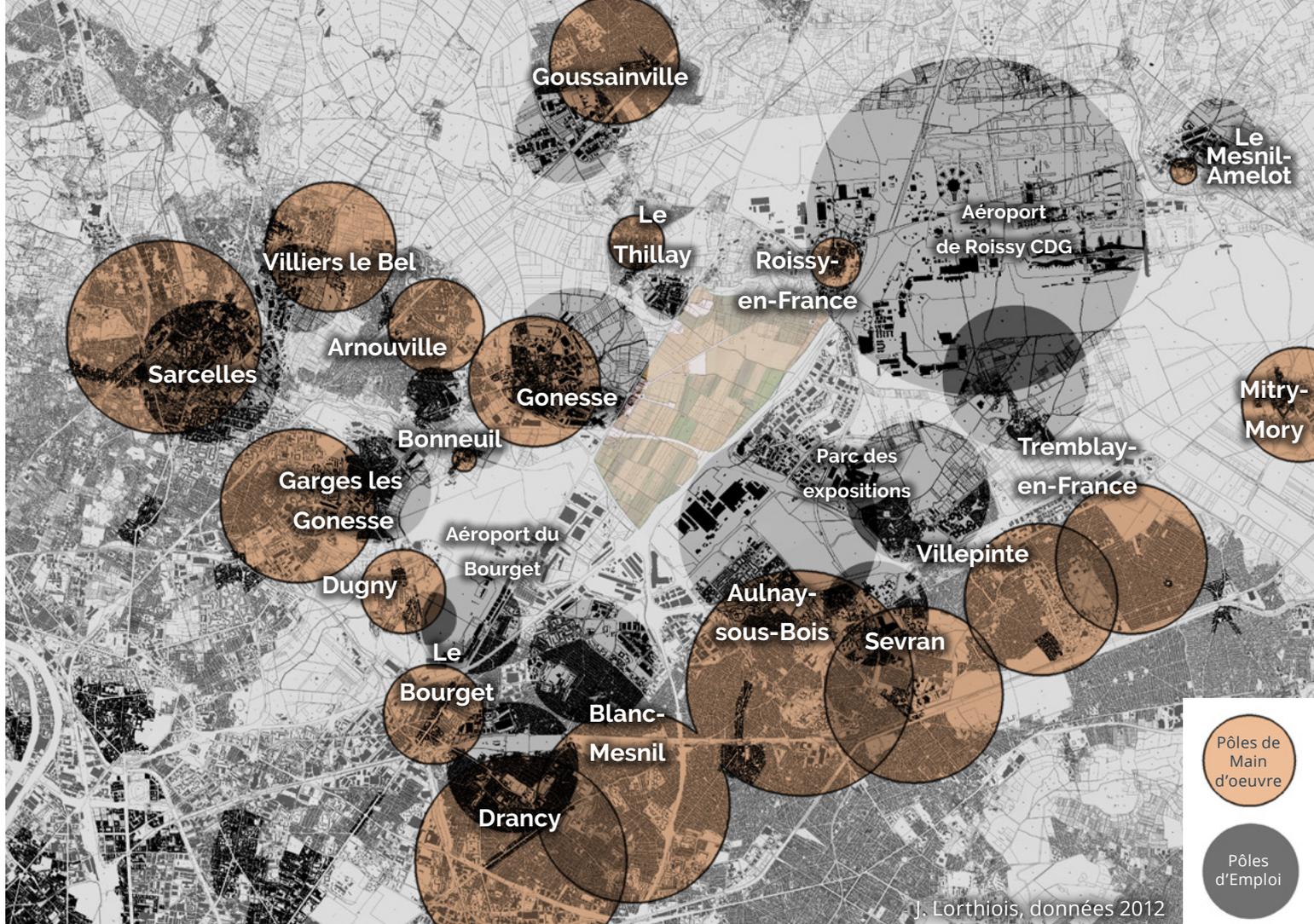
Environnement économique et emplois

Le Triangle de Gonesse se situe dans le bassin économique du « Grand Roissy » (600 000 habitants), avec un « Cœur de pôle » englobant Gonesse et une « aire directe » couvrant l'agglomération Territoires d'envol (93) et le bassin de Sarcelles (95). Quantitativement, le territoire compte, à 5% près, autant d'actifs (270 000) que d'emplois (256 000). Pourtant, les inégalités sont considérables, avec un taux d'emploi à Roissy 123 fois plus élevé qu'à Sevran (43 contre 0,35). De plus, l'inadéquation est forte entre des emplois ultra-spécialisés ou relativement qualifiés sur quelques filières, et une main-d'œuvre locale polyvalente peu ou pas qualifiée à 46%. D'où les chassés-croisés de travailleurs quittant le territoire pour subir des temps de transports importants, tandis que des actifs extérieurs viennent occuper un grand nombre d'emplois du territoire. A Gonesse, pourtant excédentaire en emplois (14.881 pour 10.310 travailleurs occupés), moins d'un poste sur 5 est occupé par un habitant de la commune. Et de 1999 à 2013, les 3.236 emplois implantés sur la commune n'ont profité qu'à 126 habitants supplémentaires, soit un taux d'utilité de 4%.

» Toujours plus d'emplois, avec la création d'emplois adaptés aux habitants

D'après l'étude ECODEV sur les familles professionnelles du territoire, plus de la moitié des emplois du cœur de pôle (53% contre 27% en IDF) se concentre sur deux filières : le transport-logistique (53.000 postes) — auquel il convient d'ajouter l'activité adjacente de commerce de gros (9.000) — et la gestion (19.000 emplois en comptabilité, finances, administration des entreprises). L'industrie — y compris le bâtiment — ne dépasse pas 9%.

A l'inverse, les activités de l'aire directe sont liées aux besoins d'une population (440.000 habitants), qui explique l'importance de 48.000 emplois « présents » (44% du total) répartis entre les services de proximité (10.600), l'administration publique (10.200) le sanitaire et social (9.500), l'éducation-formation (9.000) et la distribution (8.800). L'industrie est mieux représentée (15%) avec 8.200 postes dans le BTP et 8.500 dans les autres branches.



J. Lorthois, données 2012

Pôles d'emplois et Pôles de main-d'oeuvre du Grand Roissy

Prétendre que tous ces emplois sont liés à la présence de l'aéroport est absurde. Les seuls points communs avec la structure économique du pôle de Roissy sont l'importance des filières transport-logistique (13.300 emplois) et du commerce de gros (3.800) soit 16% ; et la pénurie de postes en conception-recherche et prestations intellectuelles, qui est une des caractéristiques d'ensemble du territoire, avec 5% des emplois du cœur de pôle et 4% de l'aire directe.

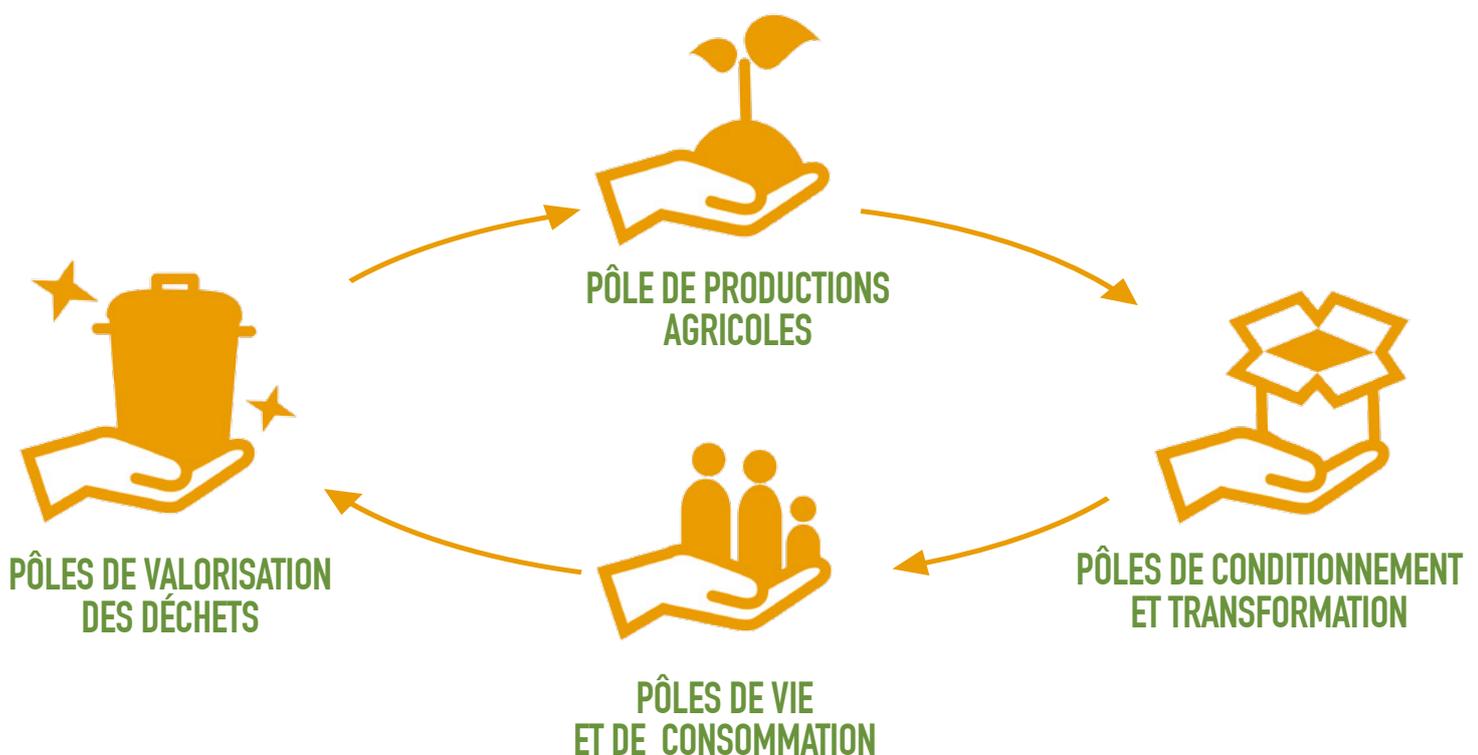
Depuis longtemps, la pléthore des activités de logistique/commerce de gros sur le territoire du Grand Roissy a généré des difficultés de recrutement local et mis des métiers en tension. De même en ce qui concerne le commerce en grande surface. A l'inverse, on enregistre une pénurie d'activités industrielles, ce qui oblige la population ouvrière à travailler au loin. Résultat : la main-d'oeuvre locale est obligée de subir d'importants déplacements journaliers. Elle est remplacée par des actifs

extérieurs qui viennent occuper les postes en tension du territoire. Cette dissociation occasionne des flux supplémentaires qui peuvent atteindre 80% du nombre d'emplois : c'est le cas à Gonesse, avec des conséquences en termes de pollution, de saturation des réseaux de transports, de temps perdu et de surcoûts.

La filière professionnelle agricole est très faiblement représentée sur l'ensemble du bassin, avec seulement 330 emplois (0,13%), d'où l'intérêt de développer ce champ d'activité, qui permettra de diversifier une structure économique trop spécialisée et de recruter sur place, afin de répondre aux besoins alimentaires de la population très nombreuse de l'aire directe. Les activités de la filière agricole, non délocalisables, sont fortement génératrices d'emplois induits dans les centres-villes en matière de restauration, d'industrie agro-alimentaire, de commerce de détail et de transport alimentaire, de cantines scolaires et d'entreprises, etc...

Présentation du projet

Philosophie et Objectifs



Le projet CARMA se fonde sur une vision globale incluant l'ensemble des acteurs du territoire. Il propose la mise en place d'une démarche circulaire écosystémique qui s'appuie sur un cycle alimentaire sain et durable, capable de répondre aux besoins de ses habitants pour construire un avenir partagé. Le projet a vocation à devenir une référence pour la diffusion de pratiques agricoles et alimentaires durables sur d'autres territoires.

» Une référence d'avenir pour la transition écologique



Agrocité Rurban par l'Atelier d'Architecture Autogérée : une réussite concrète

Le projet CARMA vise la création d'un réseau pour le développement et la promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine à l'échelle locale du Grand-Roissy et de l'Île-de-France.

Le Triangle de Gonesse est un espace qui doit rester agricole, mais qui est amené à muter profondément. Son inscription dans le Grand Roissy et la Plaine de France lui permet de s'appuyer sur un vaste réseau urbain et péri-urbain capable d'intégrer les éléments stratégiques et programmatiques qui assureront cette mutation. Ainsi, les communes avoisinantes, notamment Gonesse, Aulnay-sous-Bois et Villiers-le-Bel peuvent bénéficier de l'implantation d'équipements ou d'activités s'inscrivant dans les transitions sociale et écologique de leur territoire. Elles deviendront en Île-de-France les leviers d'une dynamique de transition plurielle, ouverte sur un monde qui change.

Démontrant les vertues de l'agriculture périurbaine, depuis la diversification des sources d'approvisionnement alimentaires jusqu'à la mise en valeur des paysages, nous faisons le pari qu'une coexistence harmonieuse entre rural et urbain peut

contribuer à résoudre certains des problèmes des métropoles. La création d'opportunités spatiales supports de développement de modes de vie résilients, s'appuyant sur la production locale, les circuits courts, la préservation des ressources, et le zéro déchets, influencera progressivement le milieu urbain vers un équilibre environnemental de long terme, reconstruisant le lien entre agriculture et alimentation, entre production et consommation.

Un tel réseau se doit d'être ouvert à tous et s'adresser à toutes les populations. La création et la valorisation d'emplois s'inscrivant dans le cycle alimentaire sain et durable de leur territoire permet d'ouvrir une large palette de métiers. Le projet CARMA propose un vaste choix d'activités, des métiers reconnus, pérennes et non délocalisables. L'accès à l'emploi est facilité dans des secteurs où la main d'œuvre est déjà présente, réduisant les déplacements pendulaires et le déséquilibre des territoires. Les personnes connaissant des difficultés socio-économiques deviennent les acteurs privilégiés d'une mutation sociétale bénéficiant à tous

Présentation du projet

Hypothèses pour la co-construction



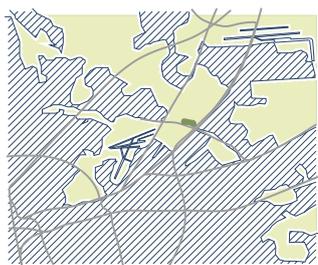
Le programme projeté est une application concrète d'objectifs sociaux, sociaux, économiques et écologiques identifiés : valorisation des interfaces rural-urbain, gouvernance citoyenne des biens communs, promotion de l'économie circulaire, mutualisation des ressources, circuits courts, zéro déchets, transports doux ... Ce programme impulse des initiatives et projets sur l'ensemble du territoire.



Le Triangle Vert de Marcoussis

La Plaine de France, dont le Triangle de Gonesse fait partie, est caractérisée par ses grandes cultures basées sur un modèle industriel de production. Le projet CARMA propose de convertir progressivement les terres agricoles existantes du Triangle vers d'autres types de productions agricoles (maraîchage, arboriculture, notamment) tandis que l'ensemble du territoire fera l'objet d'un traitement agro-forestier

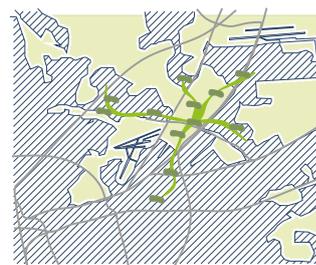
ambitieux. Ce type de transformation permet la diversification des paysages et ainsi de revaloriser le site.. En pérennisant la vocation agricole du Triangle, le projet assure aux femmes et hommes qui s'investissent dans le travail de la terre, dans la transformation et la distribution de ses produits, une projection dans un avenir stable, dans des emplois reconnus pour leur utilité.



Le Triangle devient le premier lieu de transition



Développement de réseau local dans le Parisis



Mise en réseau métropolitain et régional



Étalement rural : l'agriculture à la conquête de la métropole

PÔLE DE PRODUCTIONS AGRICOLES



Hameaux paysans
Serres
Locaux professionnels



Maraîchage
Légumes de plein champ



Agroforesterie
Céréales
Arboriculture

Coopératives de production
(GAEC / SCOP / SCIC / ...)

Espaces-Test Agricoles

Le **pôle de productions agricoles**, installé au coeur du Triangle (670 ha), pourra s'étendre au-delà, sur les autres terres agricoles auxquelles il est physiquement relié. La diversité des cultures qui y prendront place — cultures maraîchères, vergers, céréales en agro-foresterie et

ponctuellement cultures de plantes utiles en écoconstruction — en est la pièce fondamentale du cycle alimentaire sain et durable du projet CARMA. Des infrastructures légères, démontables et réutilisables peuvent y être installées.





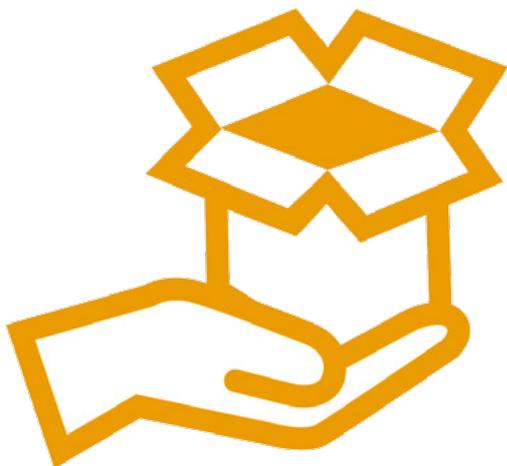
Les espaces comestibles de la ferme permaculturelle du Bec Hellouin : un paysage à part entière

Le lancement du projet de transformation pourra notamment s'appuyer sur les infrastructures de la famille Plet, agriculteurs installés depuis près d'un siècle à Gonesse. La mise en place sur le parc de la Patte d'Oie à Gonesse (120 ha) d'une ferme pédagogique d'insertion portée par l'association des Fermiers de la francilienne figure également parmi les premiers éléments de la mise en réseau que le projet promet.

Des espaces-tests agricoles offrant infrastructure et accompagnement et une ferme maraîchère solidaire (inspirée des Moissonneurs solidaires, voir fiche H), installés sur certaines parcelles du Triangle et réunies en un « Farm Lab' » assureront

aux habitants l'accès à une vaste palette de métiers.. Ainsi, la dynamique que le projet met en place régènera puis consolidera la perpétuation des savoir-faire. L'installation d'agriculteurs et d' éleveurs, après une période de formation accompagnée par Terre de Liens Île-de-France ou Les Champs des Possibles (deux membres du groupement CARMA) peuvent porter la mutation des activités agricoles du Triangle.

» Une vaste palette de métiers pour une dynamique de régénération



PÔLE DE CONDITIONNEMENT ET TRANSFORMATION



Stockage



Transformation



Conserverie



Produits frais

Le **pôle de conditionnement et transformation** permet la valorisation directe et locale des produits du pôle de production agricole. Il prend place dans les dents creuses d'un urbanisme de zones artisanales et industrielles fortement consommateur d'espace (en particulier : la ZI de la Grande Couture, la ZA Haute ou des Tulipes, le parc d'activités Paris Nord 2, la

friche industrielle PSA-Aulnay). Associé à la densification de ces zones, ce pôle permet d'être le levier de leur redynamisation tout en contenant strictement toute artificialisation des sols.

Des espaces de stockage, de transformation et des conserveries à proximité physique directe des lieux de production assureront

A Ungersheim, surplus des récoltes de légumes biologiques transformés dans la conserverie de la ville (source : Reporterre)



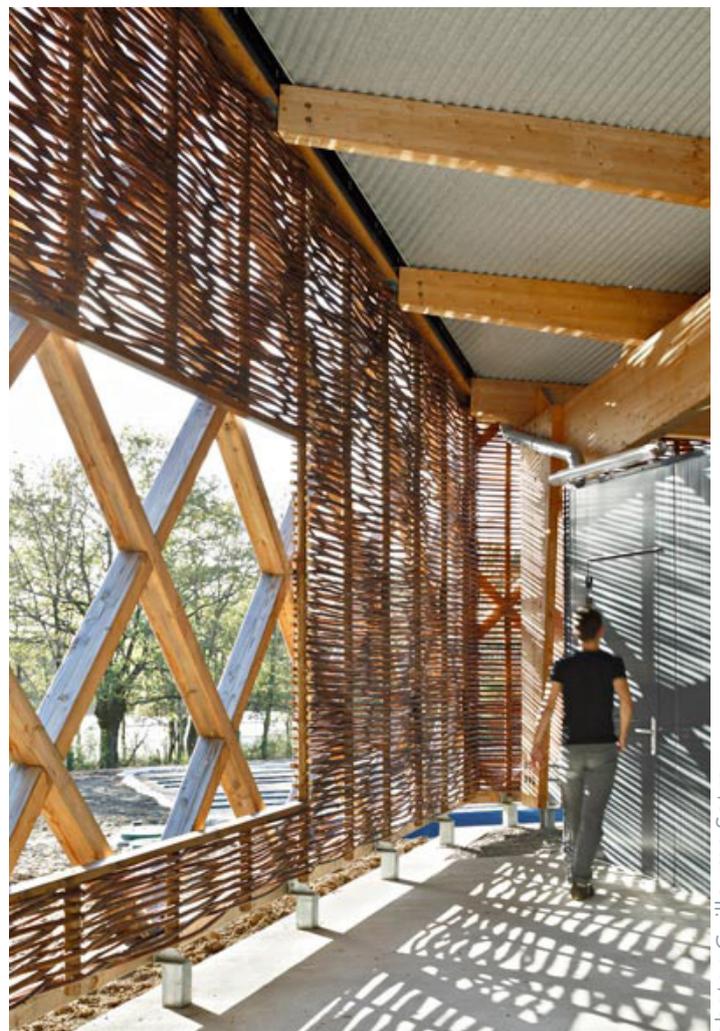
photo : Lucas Mascarello



Légumerie pédagogique de légumes biologiques en circuits courts à Saint-Herblain (architectes : Mabire-Reich)
ci-dessous : l'espace public de la légumerie en fait un lieu de vie

leur traitement dans un périmètre proche du Triangle de Gonesse, sans imperméabiliser les espaces agricoles et en limitant drastiquement le transport de matières premières.

Répondant aux besoins réels du territoire, le développement du pôle de conditionnement et de transformation en unités économiquement indépendantes assurera son adaptabilité. Chaque entité pourra s'appuyer sur les réseaux existants et en construction, tant du côté de la production que de celui de la consommation. La dimension locale des réseaux consolide les échanges et les synergies en facilitant pour leurs acteurs la compréhension des enjeux auxquels ils apportent collectivement une réponse





Le **pôle de vie et de consommation** se nourrit de ses ramifications sur tout le territoire. Au niveau de la distribution, la vente directe sera complétée par le développement d'AMAP, par la distribution avec des commerces indépendants et de proximité appuyée par la Confédération des commerçants de France et par le soutien à l'agriculture biologique promue par le réseau Biocoop (trois membres du groupement CARMA). Les centres-villes de Gonesse, Villepinte, Roissy-en-France, Le Thillay, Aulnay-sous-Bois, Le Bourget ou Tremblay-en-France pour ne citer que les communes limitrophes du Triangle, donneraient concrètement à voir les liens entre alimentation et agriculture, aujourd'hui distendu.

Le développement de la consommation locale en un système d'alimentation territorialisé (voir fiche E) n'est pas seulement porté par les ménages : les restaurants et notamment la restauration collective doivent y jouer un rôle déterminant. Des partenariats avec les cantines des écoles (nombreuses autour du Triangle), des centres administratifs, des entreprises (zones industrielles et artisanales limitrophes, zones logistiques des aéroports), des hôpitaux et des maisons de retraite assureraient une partie des débouchés des productions. D'autres

PÔLE DE VIE ET DE CONSOMMATION



Distribution
AMAP | Commerçants locaux
Vente directe



Consommation locale
Ménages | Restaurants | Cantines



Echanges
Forum permanent des arts de vivre
Formations | Pôle de recherche



Amélioration de l'habitat
Ecohomeaux (Localités avoisinantes)
Rénovation

débouchés offerts aux produits agricoles notamment dans le secteur de l'isolation thermique des bâtiments pourraient être supports de la valorisation des produits de la terre. Ces soutiens pérennes installeront une dynamique locale de développement, condition sine qua non de la mise en place de politiques locales d'insertion par l'emploi et la formation sur le long terme.

En lien avec le pôle de production agricole, le Centre de Recherche, d'Innovations et de Transfert de Technologie (CRITT, voir fiche C) doit permettre les interconnexions nécessaires entre la recherche (exemple de recherche sur la capture du carbone par des sols riches en humus) et les

Le FacLab de l'Université de Gennevilliers, lieu de recherche et façon de réinventer notre regard sur les objets quotidiens



photo : Ophelia Noor



Marché biologique des Batignolles

acteurs du territoire pour leur progressive montée en compétence. Mais il sera également un outil de sensibilisation aux enjeux de sécurité alimentaire franciliens, notamment liés aux changements climatiques, pour lesquels le projet propose des solutions alternatives aux modes de production, transformation, consommation et recyclage. Son implantation privilégiée, entre deux aéroports internationaux, en font de fait un lieu d'échanges qui a vocation à nourrir et à s'enrichir du développement national et global de l'agriculture biologique péri-urbaine. L'implantation d'un tel complexe pourrait être réalisée soit sur la friche PSA Aulnay soit en densification des zones d'activités contiguës aux espaces de production.

La formation est un des enjeux majeurs du projet. Elle induit celle des agriculteurs

» Il est nécessaire de répondre aux besoins réels du territoire.

et éleveurs, dont les métiers demandent connaissances et compréhension de la matière vivante. Celle-ci est réalisée au sein du CRITT et sur les espaces-tests agricoles. En parallèle, un forum permanent des arts de vivre; destiné au grand public, sera une plateforme d'échanges d'expériences et un espace de démonstration des évolutions des modes de vie ... Ce forum sera animé par un groupement de mutuelles en lien avec des espaces-santé situés dans les centres-villes. Proposant des animations liées à la santé et à la sécurité alimentaires, des déclinaisons particulières pourront s'y développer pour différents publics personnes âgées, jeunes, travailleurs sédentaires, personnes atteintes de handicaps ...



PÔLE DE VALORISATION DES DECHETS



Recyclage / Réusage



Compostage



Méthanisation

Le pôle de valorisation des déchets assure le lien essentiel entre la consommation responsable et la production écologique, il est à la base d'un circuit alimentaire durable. À travers le recyclage, le réemploi ou le réusage, il existe un important potentiel de développement de filières capable d'irriguer le territoire et de faire de l'Île-de-France une région-pilote en termes de traitement et de valorisation des déchets. Ainsi le Triangle de Gonesse pourrait devenir un véritable démonstrateur à l'échelle d'un territoire d'une démarche circulaire holistique.

L'exemple de la valorisation des déchets agricoles et des espaces de restauration collective via la méthanisation et le compostage permet d'envisager le potentiel de ce type de démarche. Le recyclage des déchets organiques permet le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols ; Il génère une activité économiquement viable, engendrant des emplois à fort potentiel d'insertion et productrice de matières valorisables : gaz et engrais (voir fiche D). Notre partenaire Love Your Waste possède les compétences pour l'organisation de la collecte de déchets organiques et la mise en place de méthaniseurs.

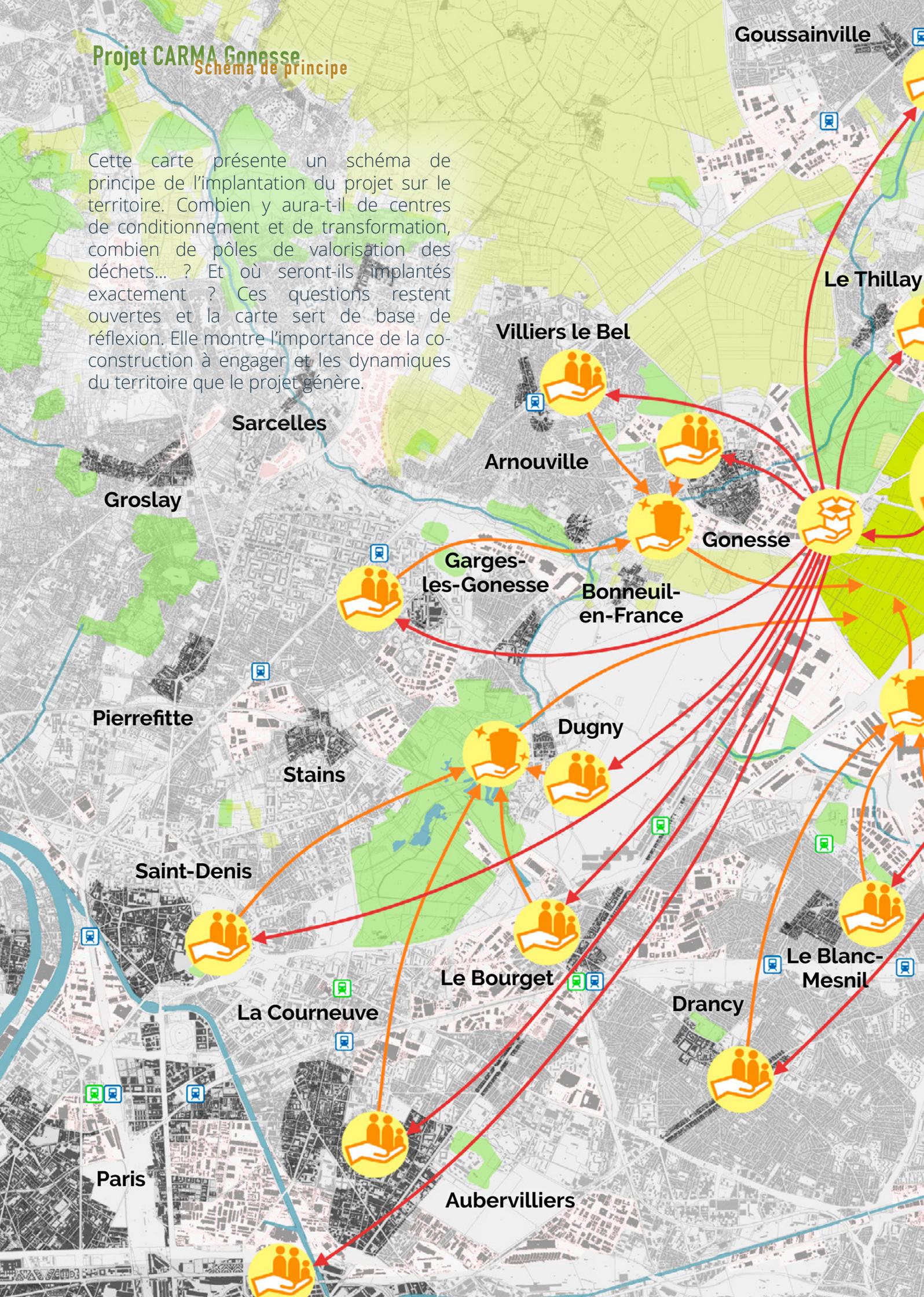
Restauration collective : des déchets organiques à valoriser (Légumerie Rieffel | architectes : Mabire-Reich)

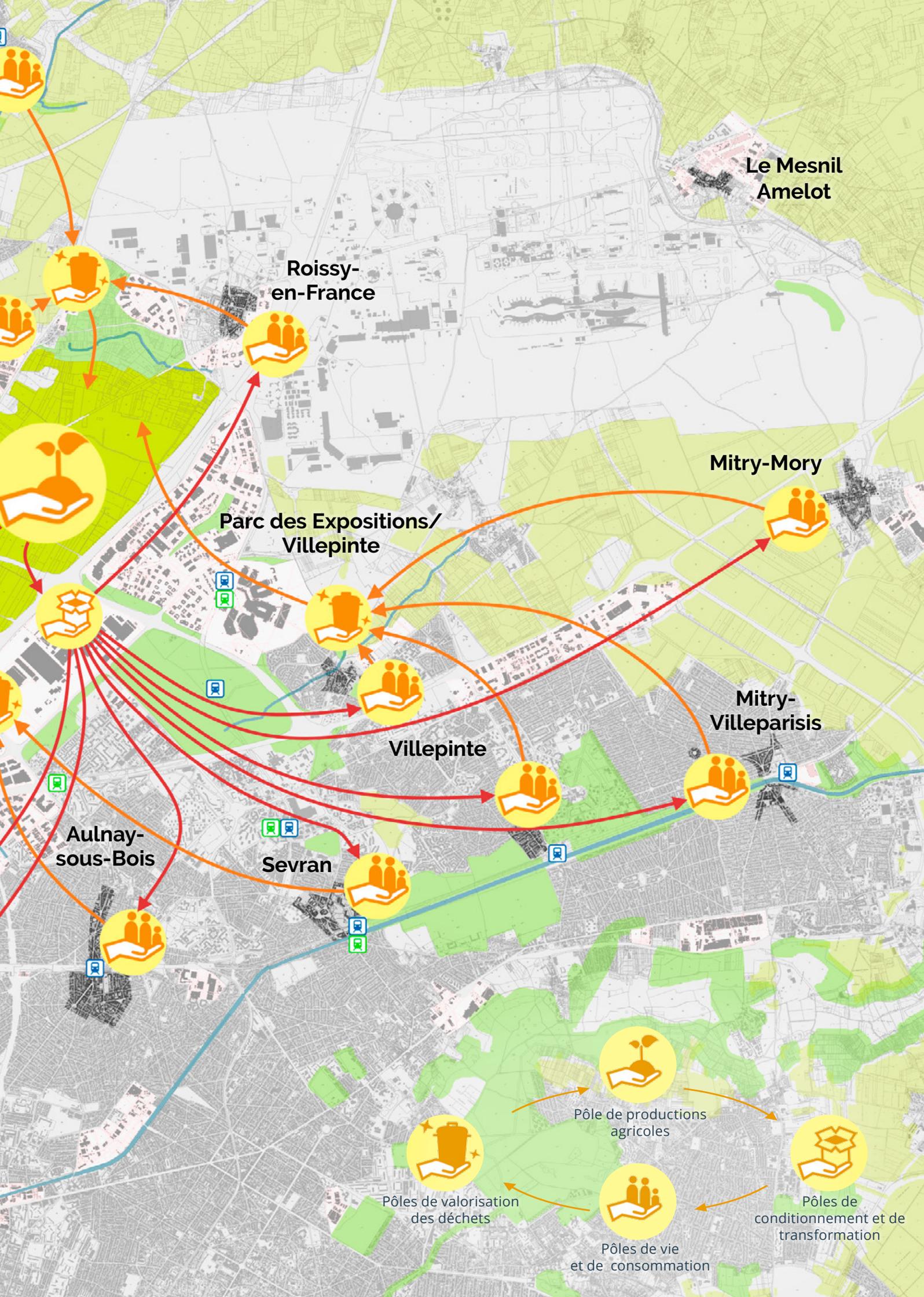


Projet CARMA Gonesse

Schéma de principe

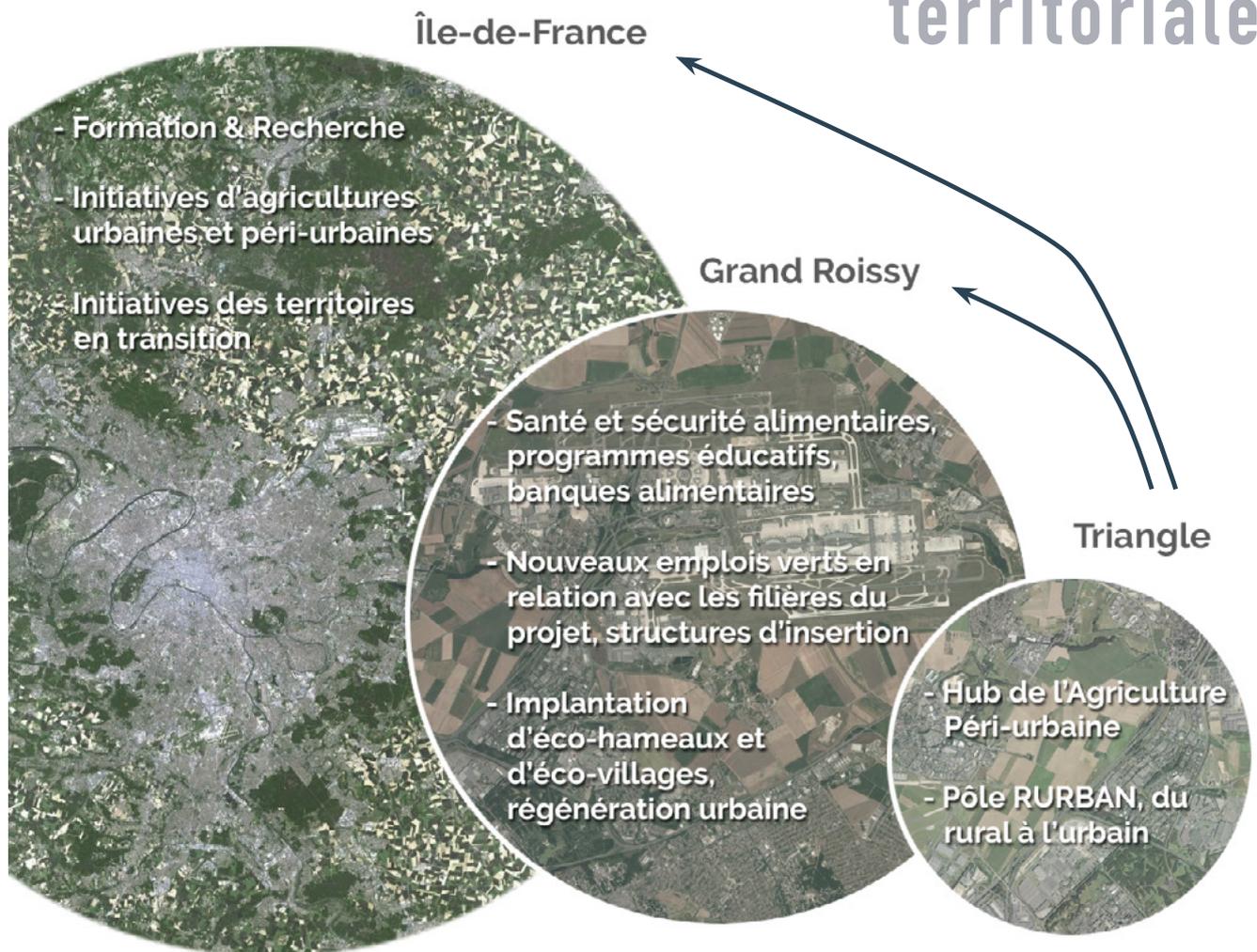
Cette carte présente un schéma de principe de l'implantation du projet sur le territoire. Combien y aura-t-il de centres de conditionnement et de transformation, combien de pôles de valorisation des déchets... ? Et où seront-ils implantés exactement ? Ces questions restent ouvertes et la carte sert de base de réflexion. Elle montre l'importance de la co-construction à engager et les dynamiques du territoire que le projet génère.





Présentation du projet

Insertion territoriale



Le projet CARMA ne se limite pas au Triangle de Gonesse mais prend en compte le territoire plus large du Grand Roissy, qui possède des atouts économiques exceptionnels.

Le Grand Roissy génère près de 130.000 emplois avec des taux de croissance à deux chiffres. Il constitue un puissant aimant et occasionne chaque jour d'importants déplacements domicile-travail. Le pôle de Roissy diffuse ses activités sur l'ensemble du grand territoire : activités logistiques et activités liées au tourisme d'affaires.

Roissy constitue un moteur territorial mais ne fonctionne pas comme un moteur métropolitain: le transport et la logistique représentent 38% des emplois du territoire en 2006, les cadres des fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles et conception/recherche) ne représentent que 6% des emplois (contre 9.9% en Ile de France). Nous sommes donc loin d'autres régions aéroportuaires dans le monde, qui attirent des activités à forte valeur ajoutée.

Les communes proches profitent de manière très inégale des emplois créés, du fait de leurs caractéristiques socio-démographiques et résidentielles, de la qualification de la main d'œuvre disponible et de leur situation géographique par rapport aux axes et aux modes de déplacement.

Le système territorial, enjeu majeur de l'aménagement du Grand Paris et de la Région Ile de France, souffre de graves problèmes de gouvernance : il est réparti sur deux départements, et, malgré les efforts déployés par l'EPA Plaine de France, il a été très difficile de dégager une vision d'ensemble portée par une autorité politique responsable. Les communes ont souvent développé des projets concurrents dans des domaines adjacents et les tentatives de mise en cohérence ont

fréquemment échoué.

La dernière en date a été l'élaboration en juillet 2012 par la direction régionale du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable d'un rapport dénommé « Etude d'orientations et schéma d'aménagement durable du grand territoire de Roissy » (Groupement Acadie, Atelier Christian de Portzamparc, Agence Güller&Güller). Sa discussion a débouché sur des résolutions que nous devons de citer in extenso:

« L'ensemble des partenaires se retrouve et converge aujourd'hui autour d'un socle commun d'enjeux et d'objectifs en matière d'aménagement du territoire : rompre avec le modèle routier exclusif, assurer la cohérence spatiale du développement économique, rééquilibrer l'habitat et l'emploi, gérer durablement les ressources foncières et naturelles (mais aussi permettre l'accès à l'emploi aux populations locales par la qualification, problématique non traitée dans l'étude) »

» Un projet sur le Triangle de Gonesse n'a de sens que s'il est inséré dans un projet d'aménagement d'ensemble..

» densification des espaces d'activités, articulations rural-urbain, nouveau système de déplacements, réanimation des centres villes, rénovation urbaine, ...

Il reste à consolider les dispositifs pour la mise en œuvre :

- Créer une autorité organisant les transports de proximité, au plus près des besoins, ce qui nécessite l'accord du STIF et de la Région. Le principe d'une agence de mobilité fait déjà consensus.
- Mettre en place un pilotage coordonné du développement économique pour donner une meilleure visibilité aux investisseurs privés.
- Disposer d'un schéma d'aménagement « dynamique » capable de pérenniser les secteurs agricoles. Cette première approche est nécessaire dans la perspective d'un SCOT du Grand Roissy à l'initiative des collectivités du Grand Roissy.

De plus, plusieurs propositions ont été faites pour relancer l'offre résidentielle, indispensable à l'équilibre du Grand Roissy, pour limiter l'allongement des distances domicile-travail.

Le fait que ces résolutions n'aient pu être véritablement mises en œuvre montre l'ampleur des difficultés. L'aménagement du Triangle de Gonesse au travers de la ZAC actuelle ne fait qu'accroître ces difficultés : concurrences accrues entre départements et communes, difficultés prévisibles dans l'hôtellerie, les commerces et les loisirs, attractivité moindre du fait des encombrements et des nuisances, augmentation des risques sécuritaires, etc.

Mais une question essentielle n'est absolument pas traitée dans les études faites jusqu'ici : Celle des apports possibles de l'agriculture et de la ruralité qui l'accompagne, cette question concernant aussi la Seine et Marne.

- » Maintenir l'espace agricole et ses fonctions ;
- » Développer l'emploi ;
- » Faire profiter l'agriculture du développement territorial ;
- » Renforcer les liens entre les acteurs du territoire ;
- » Valoriser les éco-systèmes des espaces agricoles

L'EPA Plaine de France a élaboré en juin 2016, au terme d'un processus de concertation contesté par certains, une Charte Agricole du Grand Roissy. Celle-ci s'articule autour des quatre objectifs suivants, que nous ne pouvons qu'approuver au niveau des intentions générales :

- Maintenir l'espace agricole et ses fonctions, développer l'emploi. La recherche de densification urbaine et la surveillance de la consommation du foncier agricole doivent permettre de limiter l'étalement urbain.

- Faire profiter l'agriculture du développement territorial. L'agriculture pourra tirer bénéfice de la proximité urbaine par une diversification de ses pratiques (agro-tourisme, vente à la ferme, circuits de proximité...) et une application des principes de

l'économie circulaire (réutilisation des bio-déchets par exemple).

- Renforcer les liens entre les acteurs du territoire. Le diagnostic a mis en exergue une faible perception du rôle de l'activité agricole au sein de la société. Le développement d'une agriculture de proximité et d'espaces de transition agri-

urbains pourraient permettre d'améliorer cette perception et de créer un lien avec les habitants.

- Valoriser les éco-systèmes des espaces agricoles. Le projet agricole doit promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement qui enrichissent la biodiversité.

La Charte ne dispose d'aucun dispositif de mise en œuvre (les signataires doivent se réunir tous les 4 ans) : , et la destruction d'espaces agricoles peut donc encore être sérieusement envisagé se poursuivre sans obstacle, comme le montre le projet actuellement défendu par les pouvoirs publics pour le 'exemple du Triangle de Gonesse. Sur le schéma d'orientation pour l'agriculture du Grand Roissy Ouest, anciennement périmètre du SCOT du SIEVO, les chiffres débouchent sur un rythme élevé d'urbanisation des terres agricoles : 88. 000 hectares seulement sur les 9 .500 hectares agricoles existants sont identifiés comme «espaces ayant vocation à rester agricoles sur le long terme (échéance : 30 ans) », ceci sans aucune référence au SDRIF adopté en 2013, et en l'absence de SCOT.

Rapporté aux 595 .000 hectares de la surface agricole de l'Île-de-France, un tel rythme appliqué à la région donnerait une consommation annuelle de 3. 100 ha, c'est-à-dire 3 fois le rythme régional actuel que le SDRIF a l'ambition de réduire.

Au-delà de ces contradictions flagranteslacunes, on ne parle pas de la ruralité, ambiante qui pourtant subsiste assez largement dans plusieurs communes du Val d'Oise et de la Seine et Marne, au sein du Grand Roissy, fait figure de grande absente dans la réflexion menée ; elles font pourtant partie intégrante de l'histoire,

multi-séculaire, de la plaine de France.

Le projet CARMA est un projet d'avenir qui fait apparaître et vivre les liens structurels unissant des espaces ruraux et urbains : il. Il rappelle que la ville ne peut vivre sans espace agricole. La ruralité repensée n'est pas un succédané de l'urbain, elle en est indissociable.

Les proximités, les valeurs, les pratiques dont elle est porteuse peuvent contribuer utilement à améliorer le mode de vie urbain, pour peu que ces deux systèmes communiquent.

» Vers un écosystème territorial Ville-Campagne

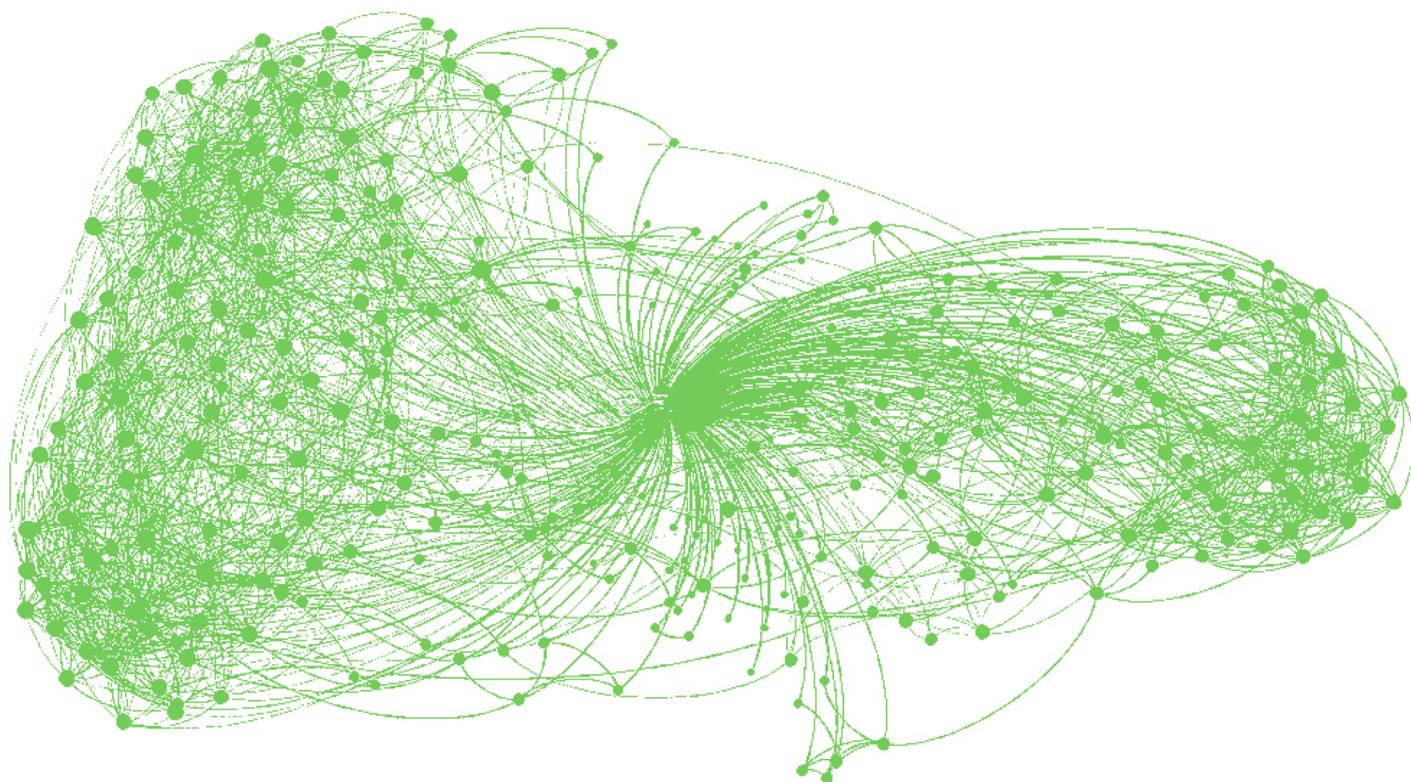
Le mouvement de la transition appliqué à ces espaces peut consister à réintroduire l'agriculture dans

la ville, à développer des habitats coopératifs organisés en hameaux ou en villages urbains impliquant les habitants eux-mêmes, à multiplier l'organisation de circuits courts, que ce soit dans l'alimentation ou dans la délivrance de certains services urbains (déchets notamment), à chercher ensemble comment réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables, valoriser l'économie locale et les échanges de services.

De multiples expériences sont menées dans le monde entier dans cette perspective; certaines connaissent des difficultés, d'autres recueillent de grands succès. En tout état de cause, elles reposent sur la mobilisation locale des citoyens, sur leur envie d'agir collectivement et concrètement pour un avenir moins vulnérable face aux crises climatiques, écologiques, énergétiques et économiques. Ce sont des acquis incontestables.

La mise en oeuvre du projet

Modèle économique d'ensemble



Un attendu initial concerne la propriété foncière du site soumis à la consultation : concernant un projet d'intérêt général non marchand, il ne nous apparaît pas nécessaire en l'état actuel de procéder à un achat de ce foncier qui est aujourd'hui propriété publique (EPFIDF) et privée. En revanche son usage peut faire l'objet de mises à disposition et de baux et donner lieu à des loyers. L'intérêt du projet CARMA valorise le patrimoine agricole des divers propriétaires qui peuvent être intéressés à mettre leur propriété à disposition d'un projet d'avenir. Si toutefois, des propriétaires souhaitent vendre, un portage public ou privé devra s'organiser notamment avec Terre de Liens.

Comme tout grand projet, CARMA celui-ci comprend deux 2 postes principaux: d'une part l'aménagement général du site et l'exploitation des terres agricoles, d'autre part les structures d'animation économique et sociale qui s'appuient sur les productions de ces terres. Le projet CARMA a ceci de particulier qu'il repose sur une logique d'économie circulaire visant à mettre en place, progressivement, un système alimentaire durable à partir d'un territoire agricole périurbain, avec la population locale, autour de quatre 4 pôles d'un cycle alimentaire :

- » Production agricole (agriculture biologique, agro-écologie, agro-foresterie, dans une approche de type permaculturelle), sur les meilleures terres les plus fertiles d'Ile-de-France selon les termes du pédologue Michel Isambert ;
- » Conditionnement et transformation des produits agricoles ;
- » Revalorisation de la consommation locale, notamment dans une approche sociale ;
- » Recyclage (valorisation) de la matière organique locale qui revient sur les espaces agricoles (pour maintenir la fertilité des terres sans recourir à des éléments minéraux d'origine minière).

Le Triangle de Gonesse devient alors le support d'un cycle vertueux qui concernera toutes les communes du Grand Roissy. Dans cette perspective les déchets recyclés peuvent aller au-delà de la matière organique locale (voir fiche D), et certaines unités de conditionnement et de transformation devraient s'implanter en dehors du Triangle.

Le projet suppose donc un investissement général d'aménagement agricole destiné à la transformation progressive des productions d'une partie des terres agricoles du Triangle de Gonesse, à la mise

en place du programme agro-forestier, des infrastructures permettant l'accueil du public et à l'accessibilité du site. Ces deux éléments relatifs au foncier et à l'aménagement seront répercutés sur les budgets d'exploitation de chaque module, avec une progressivité permettant une montée en régime raisonnable.

A terme, les unités de production agricole doivent vivre de leurs productions dans le cadre des politiques agricoles en prenant en compte la rémunération du travail, et améliorer les écosystèmes agricoles et forestiers (maintien et amélioration de la fertilité des sols, lutte contre le réchauffement climatique, maintien et amélioration de la biodiversité, maintien et amélioration de la qualité de l'eau). La production développée doit donc être d'une forte valeur ajoutée.

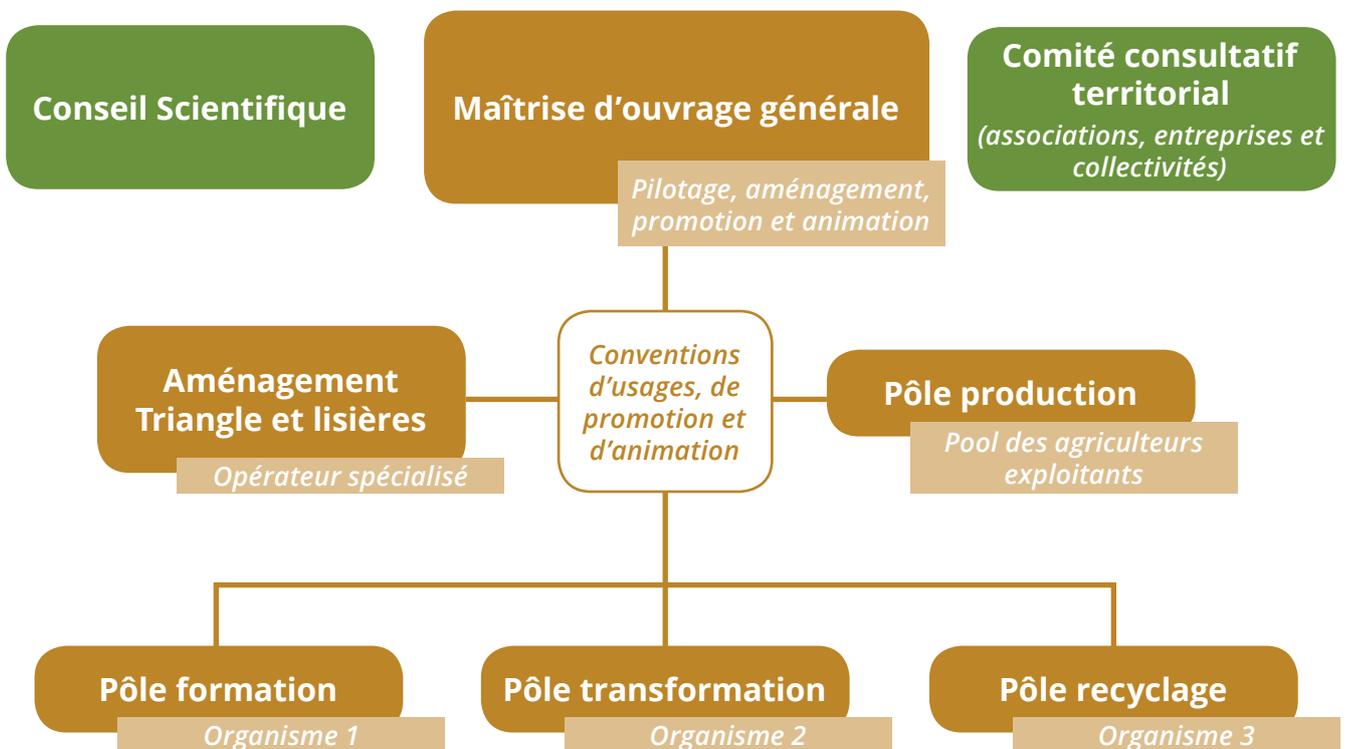
Le pôle formation à la production agricole doit à terme être financé par les dispositifs existants. Le pôle transformation serait à terme être financé par ses ventes. Le pôle recyclage doit pour le moment être financé sur des programmes publics appropriés : réduction du budget recyclage des communes environnantes = compensation/ rétribution.

Le centre de recherche, d'innovation et de transfert de technologies- CRITT - (voir fiche C) sera financé par des fonds publics ad hoc et des fonds privés. A terme il pourra générer des ressources à partir des actions de diffusion.

S'il y avait des opérations immobilières de type éco-hameaux, habitat participatif, restructuration de logements existants, dans le sens d'une transition écologique, le projet CARMA prendrait appui on s'appuierait sur les logiques et les montages définis en ce sens par les pouvoirs publics. Et ceci, indépendamment du projet général.

La mise en oeuvre du projet

Montage juridique et financier



L'hypothèse de travail qui va être évoquée ne suppose aucune implication directe d'une collectivité publique dans le cœur du projet ; ceci ne relève pas d'un souhait de notre part, mais de notre volonté de formuler une hypothèse prudente dépendant des acteurs actuels du projet.

Le schéma ci-contre met en évidence les principes envisagés pour notre montage. La structure de recherche-développement n'a pas été représentée compte tenu du faible avancement des contacts opérationnels pris à ce sujet.

La maîtrise d'ouvrage générale serait une SCIC qui intégrerait en priorité les membres concernés du groupement CARMA Gonesse, mais qui serait sans doute ouverte à d'autres membres, notamment financiers, ainsi qu'une foncière agricole.

Ce maître d'ouvrage serait appuyé en permanence par deux organisations : un Conseil scientifique pour s'appuyer sur l'apport de la recherche, et un organisme de co-construction du projet associant les structures territoriales qui le souhaiteraient.

Pour chaque pôle, le maître d'ouvrage général faciliterait le montage d'un organisme ad hoc pour assurer l'animation et la promotion de cette partie du projet. Les partenaires seraient sans doute multiples, mais il serait demandé que chaque organisme se structure autour d'un référent chargé chacun de la coordination spécifique d'un pôle.

Le maître d'ouvrage général aurait à assumer un investissement initial non négligeable. Un chiffrage approximatif a été fait autour des postes suivants :

- » Farm' Lab (espace test agricole)
- » Ferme maraîchère solidaire intensive en main d'œuvre
- » Irrigation, outils, véhicule de livraison, bâtiment de conservation
- » Serre
- » Implantation de haies
- » Aire d'agroforesterie

- » Vergers
- » Autres surfaces de maraîchage
- » Capital d'exploitation
- » Hangars pour le matériel, bâtiments de stockage
- » Unités de méthanisation et de compostage
- » Cinq modules légers d'accueil des publics, de préfiguration et d'exposition autour des thèmes suivants : atelier artisanal de fabrication ; centre d'échanges internationaux et de préfiguration du centre de R&D ; espace santé ; forum permanent des arts de vivre ; écohabitat.

Nous sommes parvenus à environ 15 M€ (hors unités de méthanisation). Cet investissement, outre les subventions usuelles pour une opération de cette nature, serait couvert par un apport en fonds propres en provenance de la SCIC et par un emprunt.

Par ailleurs, chaque pôle fera l'objet d'un sous-modèle économique adapté à sa nature et à son fonctionnement. On distinguera donc les pôles pouvant se prêter à un financement participatif (notamment les fermes maraîchères), ceux relevant du mécénat et/ou de financements publics (exemple de l'espace santé) et ceux devant trouver leur équilibre d'exploitation du fait principalement de leur activité (par exemple l'atelier artisanal). Dans chaque module, la qualité d'exploitation sera primordiale ; aussi, dans la phase de montage du projet, nous définirons au préalable pour chaque pôle des exploitants référents — organisations existantes ou un groupements ad hoc ; c'est avec ces exploitants que sera défini avec précision le modèle économique de cette partie du projet. Bien évidemment, les loyers relatifs au foncier et aux investissements d'aménagement seraient inclus dans ce modèle économique.

La mise en oeuvre du projet

Echéancier prévisionnel



Le schéma ci-dessus démarre à un temps T0 correspondant au moment où un accord de principe semble possible sur notre projet avec les autorités publiques concernées ainsi qu'avec l'aménageur de la ZAC, Grand Paris Aménagement. Une convention de co-développement serait alors signée. A partir de ce moment-là, l'échéancier pourrait être celui présenté ci-dessus. On ne saurait sérieusement à ce stade préjuger des étapes ultérieures, ainsi que des projets complémentaires qui viendraient se greffer sur le projet CARMA Gonesse.

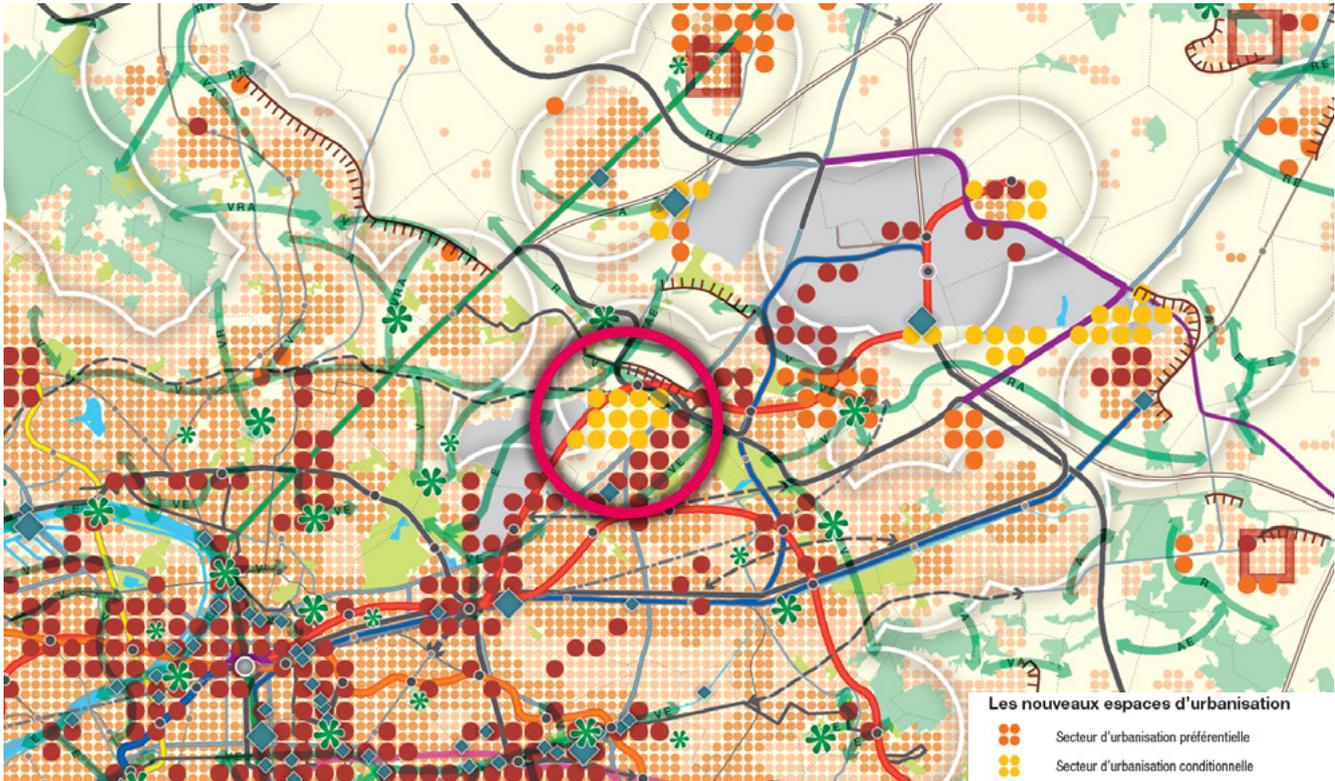


Fiches complémentaires

Pour aller plus loin

Fiche A	41
Urbanisme réglementaire sur le Triangle de Gonesse	
Fiche B	44
Le volet foncier	
Fiche C	46
Création d'un CRITT en agro-écologie	
Fiche D	49
Unités de méthanisation innovantes	
Fiche E	51
Système d'alimentation durable territorialisé	
Fiche F	52
Démarche de création d'emplois durables et utiles	
Fiche G	54
Études pré-opérationnelles à engager	
Fiche H	55
Opérations similaires dans d'autres métropoles	

Urbanisme réglementaire sur le Triangle de Gonesse



Extrait du SDRIF 2013 : le Triangle de Gonesse est indiquée en zone d'urbanisation conditionnelle

La maîtrise foncière

Une partie du Triangle a fait l'objet d'une Zone d'Aménagement Différée de 339 ha sur la commune de Gonesse pour permettre à la puissance publique d'exercer son droit de préemption.

Le SDRIF (Schéma directeur régional de l'Île de France)

Dans le chapitre 3.3 du cahier 5 qui concerne la mise en œuvre et la manière d'arriver aux objectifs sur le grand Roissy, à savoir : un pôle de développement majeur, où concilier attractivité internationale, réduction des nuisances et valorisation agricole, l. Le SDRIF indique :

« Le territoire souffre de l'absence d'une cohérence d'ensemble appréhendant les grands enjeux d'aménagement et de

développement. Les nombreux projets et l'importance des flux qu'ils vont générer menacent les infrastructures routières de saturation. La multiplication des projets, parfois concurrents, une surconsommation d'espaces liée aux zones d'activités et au développement désorganisé de la logistique menacent les espaces ouverts. »

Ne considérer qu'une partie du territoire sans référence à l'ensemble est donc incompatible avec le SDRIF.

Dans la mise en œuvre, le SDRIF indique même la temporalité souhaitée : i, Il s'agit de densifier d'abord les zones existantes puis d'ouvrir si nécessaire sur des terres agricoles dans une proportion 2/3 en densification 1/3 en extension. :

Le SDRIF indique bien qu'il faut commencer par : optimiser

le potentiel de densification, y compris sur la plateforme aéroportuaire, viser un objectif de deux tiers de l'offre en densification et un tiers de l'offre en extension pour ce qui concerne les zones d'activités économiques, tenir compte du niveau et de la nature d'occupation des territoires ;

» considérer la complémentarité des activités économiques, commerciales, logistiques, d'hôtellerie et de congrès ;

» répartir de manière équilibrée les différentes fonctions urbaines liées au développement aéroportuaire ;

» maîtriser la consommation foncière par la préservation maximale des terres agricoles ;

» protéger les continuités agricoles et paysagères, notamment par une réflexion partenariale entre collectivités

Urbanisme réglementaire sur le Triangle de Gonesse

locales et monde agricole sur la mise en place d'une zone de protection naturelle et agricole.

La révision du PLU (cf. infra) en faisant des terres agricoles une zone à urbaniser prioritairement, va à l'encontre des préconisations du SDRIF, qui sont contenues dans le texte et sur la carte de destination générale. Il n'apporte ni complémentarité avec les autres territoires, ni une juste répartition des activités et ne recherche pas plus à densifier l'existant, il souhaite urbaniser au détriment des terres agricoles sans compensation possible et viable.

Le projet Europa City ne correspond pas non plus au modèle d'aménagement durable et de ville intense prôné par le SDRIF.

Le SCOT de l'Est du Val d'Oise

La procédure de révision du SCOT menée par le syndicat mixte d'études et de programmation pour le développement de l'est du Val d'Oise (SIEVO) a été lancée par une délibération de son comité syndical en date du 24 novembre 2011.

Elle était motivée notamment par les projets nouveaux dont Europa City.

Le projet de SCOT a été arrêté en juillet 2013, puis en mars 2014 et a fait l'objet de deux avis défavorables successifs du préfet du Val d'Oise et d'un avis défavorable du commissaire-enquêteur à la suite de l'enquête publique. Le SCOT n'a pu être approuvé. La dissolution du SIEVO a été prononcée par arrêté préfectoral du 3 mars 2015 à la demande des deux communautés d'agglomération (CA Roissy Pays de France, CA Val

de France) et a entraîné de facto l'abrogation du SCOT approuvé en 2006. Le territoire n'est donc plus couvert par un SCOT. La communauté d'agglomération de Roissy Pays de France a délibéré le 29 septembre 2016 sur l'élaboration d'un SCOT sur son territoire. À ce jour, Gonesse n'est donc pas concernée par un SCOT.

La ZAC EPA Plaine de France/Grand Paris Aménagement

Le projet Europa City s'insère dans une ZAC créée le 21 septembre 2016, à l'issue du débat public par la CNDP, et ce, malgré les observations très critiques de l'Autorité Environnementale. Cette ZAC dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France a été confiée pour exécution en régie directe à Grand Paris Aménagement (aménageur public ayant succédé à l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France, aujourd'hui dissous). Cet aménageur est en charge par ailleurs de nombreuses opérations d'activités se situant sur le territoire du Grand Roissy, notamment l'extension-restructuration de Paris-Nord 2 et la ZAC Aérolians

Elle résulte d'une vision de certains élus et d'aménageurs considérant que l'urbanisation du Triangle est inéluctable dans le cadre d'un corridor aéroportuaire Le Bourget-Roissy et du concept de « ville aéroportuaire » développé par l'américain John D. Kasarda ; ce concept est basé sur le principe d'une localisation de bureaux et d'activités tertiaires très proches des plates-formes aéroportuaires (moins de dix minutes tous modes de

transport confondus), avec une pleine utilisation des facilités d'échanges internationaux, notamment dans les processus d'innovation.

Outre le projet Europacity, qui vise à occuper 80 hectares et développer 730 000 m², le programme de la ZAC du Triangle de Gonesse envisage en particulier la production de 855 000 m² de bureaux (soit un quart de la surface de bureaux installés à La Défense) et 175 000 m² d'activités dites technologiques, le tout sur un espace de 299 ha. Force est de reconnaître que leur mise sur le marché n'a pas convaincu à l'heure actuelle de nombreux professionnels. L'aménageur n'a jamais caché qu'il considérait qu'Europa City constituait le moteur de la ZAC et faciliterait la commercialisation.

Il faut noter que le bilan financier de la ZAC a suscité plusieurs observations critiques du Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable (CGEDD) dans le cadre du rapport remis en novembre 2016 à la Ministre du Logement sur l'aménagement du Grand Bourget.

La révision du PLU de Gonesse

Elle est nécessaire pour autoriser la réalisation de la ZAC et d'Europa City, compte tenu de l'absence de SCOT. Cette révision a été lancée par la Commune depuis 2011.

Or, le commissaire enquêteur vient de délivrer très récemment un avis défavorable à cette extension pour les motifs suivants résumés :

»Au vu d'un projet de développement urbain non maîtrisé,

Urbanisme réglementaire sur le Triangle de Gonesse



ZAC implantée sur le Triangle de Gonesse : perpétuation de la monofonctionnalité et disparition de terres agricoles

- » Au vu d'un projet visant des objectifs environnementaux « modéré[s] (p.18 du PADD) » donc non ambitieux,
- » Au vu de l'absence de prise en compte du système qu'organise le Triangle de Gonesse dans les trames vertes et bleues définies par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Île-de-France,
- » Au vu de l'absence de prise en considération du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA),
- » Au vu de l'absence de considération du cadre de vie des populations des territoires alentours de Gonesse,
- » Au vu de la position passéiste d'un plan qui aurait dû se positionner dans son présent et vers l'avenir,

» Au vu d'une démarche d'urbanisation présentée comme « mieux que pire, » Au vu d'allégations péremptoires non étayées conduisant à des décisions destructrices,

» Au vu des contradictions présentées par ces documents,

» Au vu de volonté hors d'échelles et de références inappropriées au contexte local,

Ce projet de PLU mérite un avis défavorable,

Certes, la commune peut passer outre. Mais l'ensemble des attendus confère aux projets actuels d'urbanisation une fragilité juridique intenable.

Nous sommes clairement dans le cas d'une fuite en avant « développementaliste » et très risquée qui considère les terres agricoles comme un vide à combler. Le projet CARMA propose une autre vision de l'aménagement du territoire adaptée aux enjeux d'un vrai développement durable du territoire et d'une utilité sociale avérée. Nous n'avons aucun problème réglementaire majeur pour la réalisation de notre projet.



Le projet CARMA vise à instaurer progressivement un cycle alimentaire durable, il suppose que les producteurs agricoles du projet puissent louer des terres agricoles, voire, les acheter. Le projet pourrait se développer sur l'ensemble de la plaine de Gonesse, soit sur environ 670 hectares. Aujourd'hui, ces terres sont exploitées par dix-sept agriculteurs qui sont très majoritairement locataires (source : dossier de création de la ZAC « Triangle de Gonesse »).

En 2008, les cultures occupaient 936 ha. La carte des îlots de culture (p 105 du dossier de création de ZAC) montre la dispersion de ces espaces agricoles (hors projet) sur la commune de Gonesse. Certaines parcelles pourraient, avec les producteurs intéressés, rejoindre le projet CARMA, notamment pour des cultures à haute valeur ajoutée.

1 Au sud du Triangle

Dans les 299 hectares prévus pour la ZAC Triangle de Gonesse au sud du projet de « carré agricole » selon la terminologie des aménageurs, la partie de la plaine de Gonesse qui n'est pas concerné par la ZAC, se distinguent les parties sud et nord. En 2016, huit exploitants agricoles étaient concernés (cf. dossier de création de la ZAC).

Hypothèse 1 : le projet de modification du PLU de Gonesse n'est pas approuvé, le projet CARMA se déploie

Dans la partie sud de la ZAC (environ 160 hectares), les terres semblent appartenir à des propriétaires privés. Les terres resteraient évidemment agricoles, elles seraient louées aux fermiers en place ou exploitées en faire-valoir direct et les agriculteurs en place s'intégreraient ou non dans la dynamique CARMA. Rien ne pourra les y obliger, des mesures incitatives et/ou l'attrait du projet pourraient conduire ces agriculteurs actuels à s'intéresser au projet CARMA. Si parmi ces agriculteurs certains cessaient leur activité sans avoir de repreneur familial, il pourrait y avoir des opportunités pour de nouvelles installations agricoles. Une étude sur les perspectives de départ ou non des agriculteurs en place est nécessaire mais des candidats à l'installation, et en priorité des jeunes habitants du secteur qui pourraient être soutenus pour saisir ce type d'opportunités. Le cas échéant, il faudrait pouvoir acheter ces terres « libérées ». Ces achats pourraient se faire par les candidats à l'installation (ce qui serait très lourd financièrement) ou par le Grand Paris qui pourrait faire un don à Terre de Liens qui est une structure de portage foncier citoyen, l'association louerait ensuite les terres aux installés.

Le Grand Paris se positionnerait donc comme mécène afin que

de jeunes franciliens du secteur de Gonesse développent leur emploi.

Dans la partie nord (environ 140 hectares), une ZAD (zone d'aménagement différé) a été définie au début des années 2000. Une DUP, de 2012, a permis des expropriations. Dans cette partie, 54 hectares pourraient appartenir à des personnes publiques, notamment à l'établissement public foncier d'Ile-de-France. Ces 54 hectares auraient fait l'objet d'expropriation et d'indemnisation des exploitants, et seraient mis à disposition d'exploitants agricoles par conventions d'occupation précaire. Si le document d'urbanisme de Gonesse n'est pas modifié, les agriculteurs ayant été indemnisés, l'EPF et les autres personnes publiques auraient la possibilité de mettre à disposition ces terres, par location, à des producteurs porteurs du projet CARMA. Dans une phase intermédiaire, les personnes publiques pourraient passer une convention de mise à disposition des terres auprès de la Safer, qui mettrait à disposition, pour une période de 6 ans renouvelable, les terres auprès des agriculteurs engagés dans le projet CARMA. Cette phase transitoire serait adaptée à une phase de tests. Sur les 90 autres hectares, nous nous retrouvons dans la situation de la partie sud. Il faut noter que cette durée de 6 ans valable pour une période de tests est trop courte en général pour un exploitant agricole sauf si on lui paye tout,



ses serres, son matériel, etc.

Hypothèse 2 : le projet de PLU est approuvé : les constructions peuvent démarrer

Dans ce cas, des lots seront proposés pour la réalisation de divers projets déjà « dans les starting blocks » depuis longtemps : plateformes logistiques, bureaux, centre commercial, ronds - points, etc. . Le projet CARMA aura peu de chances d'être retenu, mais quelques projets d'aménagement pourront développer une activité agricole pour faire « vert ». Il y aura bel et bien destruction de terres agricoles.

2) Au nord de la ZAC du Triangle de Gonesse

Au nord, 370 hectares sont hors du périmètre de la ZAC, c'est le « carré agricole » décrit dans les documents d'aménagement : que le PLU soit ou non approuvé, la destination des terres reste agricole.

Dans cette zone, les terres appartenant à la société AXA représentent environ 108 hectares. Elle sont louées à l'année et ont fait l'objet d'indemnisation des fermiers. Ces terres pourraient être progressivement mises à disposition d'agriculteurs s'intégrant au projet CARMA, d'autant plus que cette propriété se trouve au sein d'une ZAD qui est caduque depuis, et en dehors de la zone concernée par la DUP réserve arrêtée le

30/05/2012. Compte tenu de la montée en charge progressive du projet CARMA, AXA pourrait passer une convention de mise à disposition des terres auprès de la SAFER, qui pour une période de 6 ans, renouvelable une fois, louerait les terres à des premiers agriculteurs porteurs du projet CARMA.

En dehors de ces 108 hectares, les terres sont exploitées dans le cadre du statut du fermage. Les agriculteurs actuels n'intégreront le projet CARMA que s'ils le décident. Le cas échéant, les terres libérées par des exploitants cessant leur activité et n'ayant pas de repreneurs familiaux pourraient être progressivement intégrées dans le projet CARMA.

Perspectives

Le projet CARMA a pour but essentiel de développer une agriculture avec des productions dégagant plus de fortes valeurs ajoutées à l'hectare (productions maraîchères, fruitières,...), des activités de valorisation des produits avec des activités de conditionnement et de transformation et des circuits courts. Ce développement permet l'installation de nouveaux agriculteurs et crée des emplois en aval de la production agricole. Les terres qui, aujourd'hui, ne sont pas sous le statut du fermage permettraient l'installation de nouvelles personnes. Régies par des collectivités, l'EPF (établissement public foncier) et AXA, elles pourraient être mises à disposition de la SAFER qui aurait alors la possibilité de les louer temporairement, sur une période maximum de 12 ans aux porteurs du projet CARMA. (Les durées indiquées ci-dessus, 6 ans et 12 ans, peuvent faire l'objet d'ajustements une fois les perspectives mieux affirmées).

Par ailleurs, les terres qui ne seraient pas reprises par les ayant-droit des exploitants pourraient aussi permettre des installations. Ce projet peut être élaboré avec les agriculteurs de la plaine qui souhaitent rester et qui pourront bénéficier de la pérennisation de la destination agricole du Triangle. Ils peuvent dès lors être intéressés pour développer une autre agriculture. Le cas échéant, les bailleurs qui souhaiteraient vendre pourrait faire un don à Terre de Liens qui se chargeraient de leur gestion, de l'installation de jeunes porteurs de projets et d'assurer leur pérennité agricole en bio.

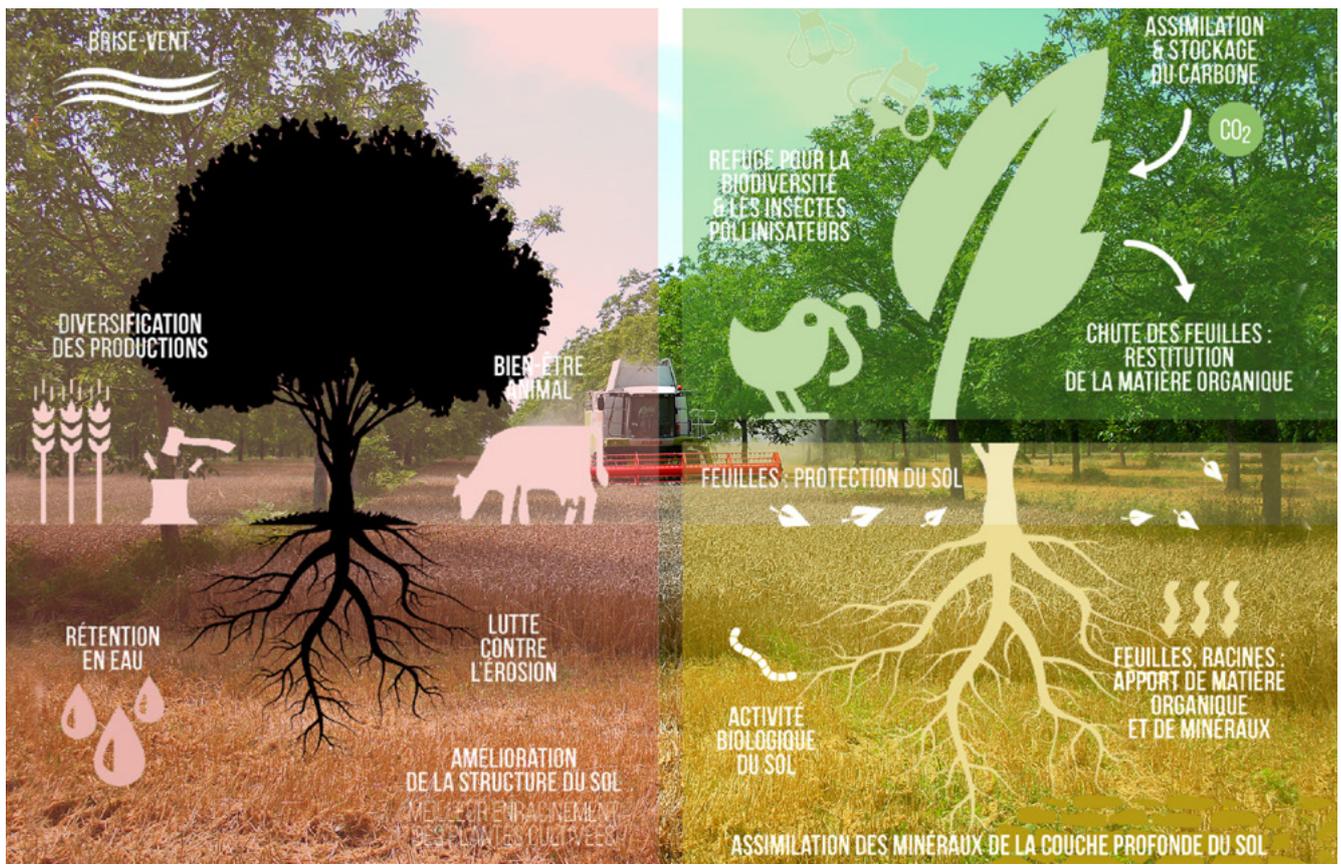
L'objectif du projet CARMA est de créer un cycle alimentaire durable, en évitant progressivement le recours à des ressources non renouvelables. Ce projet est porteur d'avenir. Il est indispensable. Il relève de l'intérêt public. Dans ce cadre, les collectivités, l'EPF et AXA devraient rester propriétaires des terres, les mettre à disposition pendant 12 ans auprès de la SAFER. Cette période permettrait la montée en puissance du projet CARMA. Au terme des 12 ans, une société foncière incluant des partenaires publics, privés ou citoyens comme Terre de Liens pourrait rester propriétaire et continuer à mettre à disposition leurs terres aux producteurs « CARMA ».

D'ores et déjà, les pouvoirs publics doivent assurer la transparence sur la situation foncière : les exploitants, les propriétaires, la nature des conventions entre exploitants et propriétaires, et sur tous les projets de transferts de terres et de nouvelles locations pour qu'ils puissent être compatibles avec le projet CARMA, d'intérêt public et hautement stratégique pour l'avenir de tous.

Fiche C

Création d'un CRITT en agro-écologie

(Centre de Recherche, d'Innovations et de Transfert de Technologie)



Les champs agricoles et alimentaires représentent des domaines propices aux innovations : il s'agit de nourrir sainement le plus de gens possible à des coûts raisonnables et en respectant des exigences environnementales accrues. Cela concerne tout à la fois des modes de production agricole à transformer, l'introduction des principes de l'économie circulaire, en relation notamment avec le traitement des déchets, la réalisation de biomatériaux pour l'habitat, l'augmentation de la capacité de stockage du carbone des sols agricoles, l'amélioration de la qualité et de la valeur-santé des produits, etc. Il ne s'agit pas seulement d'introduire des nouvelles technologies dans des process, mais aussi de mettre au point de nouvelles variétés,

de mieux utiliser et valoriser les ressources existantes, et également de travailler sur la socio-économie des systèmes de production de manière à accélérer les transitions vers des agricultures « raisonnables ». On parle d'un « projet agroécologique » lorsqu'il s'agit de faire progresser simultanément la performance économique, la performance environnementale et la qualité sociale des systèmes de production pour les agriculteurs comme pour la société. Un rapport élaboré par France Nature Environnement et Deloitte développement durable (« Agroécologie, la performance est l'affaire de tous ») situe les enjeux, fait largement état des retours d'expériences et dresse des perspectives dont nous nous inspirerons.

La France dispose déjà d'outils remarquables en la matière, notamment avec l'INRA ou Agro-Paris Tech, mais aussi avec des organismes comme le CIRAD qui travaillent sur l'aide au développement et qui acquièrent de ce fait des expertises très pointues. Des espaces dédiés de type technopolitain existent également à Rennes-Agrocampus-, à Avignon-Agroparc-, AgrOnov, implanté sur le site de Bretenièrre (Côte d'Or), ou le pôle de compétitivité Agri-Sud-Ouest Innovation, etc.

Mais plusieurs pays étrangers développent de grands projets en matière de R&D dans ces champs.

Notre ambition de départ est plus modeste et reste adaptée au Triangle de Gonesse et aux problématiques de l'agriculture péri-urbaine et de la transition écologique. Elle s'inspire

Création d'un CRITT en agro-écologie

Fiche C

fortement de l'AU/Lab de Montréal, lui-même branché sur un espace assez comparable à celui du Triangle de Gonesse. En l'adaptant aux structures françaises, on projette de créer pour l'Île de France et la Métropole du Grand Paris un CRITT (Centre de Recherche, d'Innovation et de Transfert de Technologies) dans le domaine de l'Agroécologie, avec un focus particulier sur les agricultures péri-urbaines et urbaine, ainsi que des prolongements possibles sur l'agroécologie dans les pays en développement, en profitant de la position particulière entre deux aéroports. S'il s'avère que cette initiative rencontre du succès, on pourra alors envisager une structuration plus élaborée de type technopolitaine. Ce CRITT sera également une « plateforme d'innovation » au sens du Ministère de l'Agriculture ; les « plateformes d'innovation » sont expérimentées depuis une dizaine d'années pour mettre en réseau et susciter des partenariats entre les agriculteurs, les acteurs du développement, les chercheurs et les entreprises (agrochimie, agro-alimentaire).

Cette structure sera animée conjointement par des chercheurs et des praticiens de l'agroécologie, en relation contractuelle avec une série d'institutions de recherche et de formation supérieure et permanente de tous les secteurs.

Les fonctions minimales assurées seront les suivantes

» Encadrer, encourager et faciliter le processus d'innovation ; il s'agit alors de planifier, mettre en œuvre, évaluer avec l'ensemble des acteurs concernés le transfert d'inventions techniques répondant à un problème donné.

» Faciliter les apprentissages à tous les niveaux, en promouvant le partage d'informations par divers moyens, la production de connaissances et créer un environnement favorable à l'innovation.

» Assurer une veille scientifique dans les divers domaines de l'agroécologie.

» Organiser l'accueil de chercheurs français et étrangers, notamment issus des pays en développement

Nous ajouterons une dimension supplémentaire à cette démarche : Fédérer au moins au niveau du Grand Roissy, le cas échéant au niveau régional; cela se fera par la constitution d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) pour l'agriculture biologique adjacent au CRITT, ainsi que par celle d'un « Système Alimentaire Territorial » pour travailler sur les relations productions- distributions pour aboutir à une qualité alimentaire plus saine et répondant aux objectifs du développement durable.

Comment procéder pour monter cette structure volontairement protéiforme ?

1ère étape :

Suite aux contacts déjà pris, nous organiserons un séminaire de définition avec les organismes et les personnes intéressées. Ce séminaire devra déboucher sur un canevas d'objectifs ainsi que la désignation d'une équipe projet. Nous serons attentifs à ce qu'une relation étroite s'établisse avec l'Université Paris Nord (Paris 13) Villetaneuse, (master santé publique et nutrition humaine) proche de notre site,

et sa ferme pédagogique, ainsi qu'avec le projet de Centre de Recherche en Nutrition Humaine (CRNH) ; soutenu par l'Etat avec une ambition importante (dimension internationale), ce projet implique l'APHP et l'INSERM autour de la recherche médicale sur les nutriments. Il pourrait s'implanter autour du pôle de l'hôpital Avicenne, situé à Bobigny.

2ème étape

L'équipe projet définira précisément le projet et ses conditions de faisabilité, son montage financier et testera certaines missions par des actions de préfiguration organisées sur le territoire. En particulier, la question des locaux et de la localisation sur une des communes du Grand Roissy dans un lieu attractif pour des chercheurs et des enseignants devra être tranchée. Bien entendu, cette implantation ne sera en aucun cas sur les terres agricoles du Triangle de Gonesse.

3ème étape : Démarrage.

Remarque importante en relation avec la politique territoriale de l'emploi

Le pôle de Roissy manque d'emplois dits supérieurs (« cadres appartenant aux fonctions dites métropolitaines ») ne peut pas lutter contre la prééminence des pôles d'affaires et n'est pas positionné dans les fonctions stratégiques du Grand Paris dans ce domaine : 8% contre 23, 5 à Paris et 31, 5 dans le 92. En proportion, seuls Villepinte — avec son pôle du Parc des Expositions —, et Roissy-tech accueillent des fonctions métropolitaines significatives.



Force est de reconnaître qu'il manque un élément fondamental à sur Roissy : il n'y a pas de « tissu d'entreprises », au sens où on l'entend, c'est-à-dire : une forte densité d'entreprises dans des activités complémentaires, qui constitue un environnement porteur. Ici, nous avons des activités ultraspecialisées et des pans entiers d'activités manquantes. Les gGrands absents sont les l: banques/ assurances, les métiers d'affaires, les services aux entreprises, etc... Les services sont concentrés dans trois 3 branches : agences d'interim, sécurité et nettoyage. Ce ne sont pas des services pointus aux entreprises.

Notre projet est susceptible de contribuer de manière significative à une implantation d'emplois innovants, avec une mutation du mode de développement. Or, on sait que cette implantation de fonctions métropolitaines supérieures peut avoir des effets d'entraînement sur d'autres types d'emplois, y compris non qualifiés.

N'y a-t-il pas le potentiel et le besoin de réaliser sur ce territoire du Grand Roissy ces centres de recherche et de mise en œuvre liés à la transition écologique ? Pour que ces recherches ne soient pas coupées du réel, il est vital de les relier au territoire, d'ancrer cette recherche de transition au réel. Le territoire du grand Roissy est pour cela un lieu idéal.

Plusieurs pistes pour générer de tels emplois, en relation avec notre démarche :

- » Pôle de conception et de durabilité du matériel agricole, appuyé sur un pôle recyclerie.
- » Pôle recherche et conception d'outils de transport bas carbone.
- » Pôle recherche intégration du redéploiement de l'énergie avec des pôles photovoltaïques, géothermiques et de traitement / valorisation des déchets
- » Pôle transformation des denrées agricoles pour différents circuits de restauration collective : écoles, administrations, maisons de retraites..., avec des exigences d'apports nutritifs différents et ainsi de préparation ciblée.

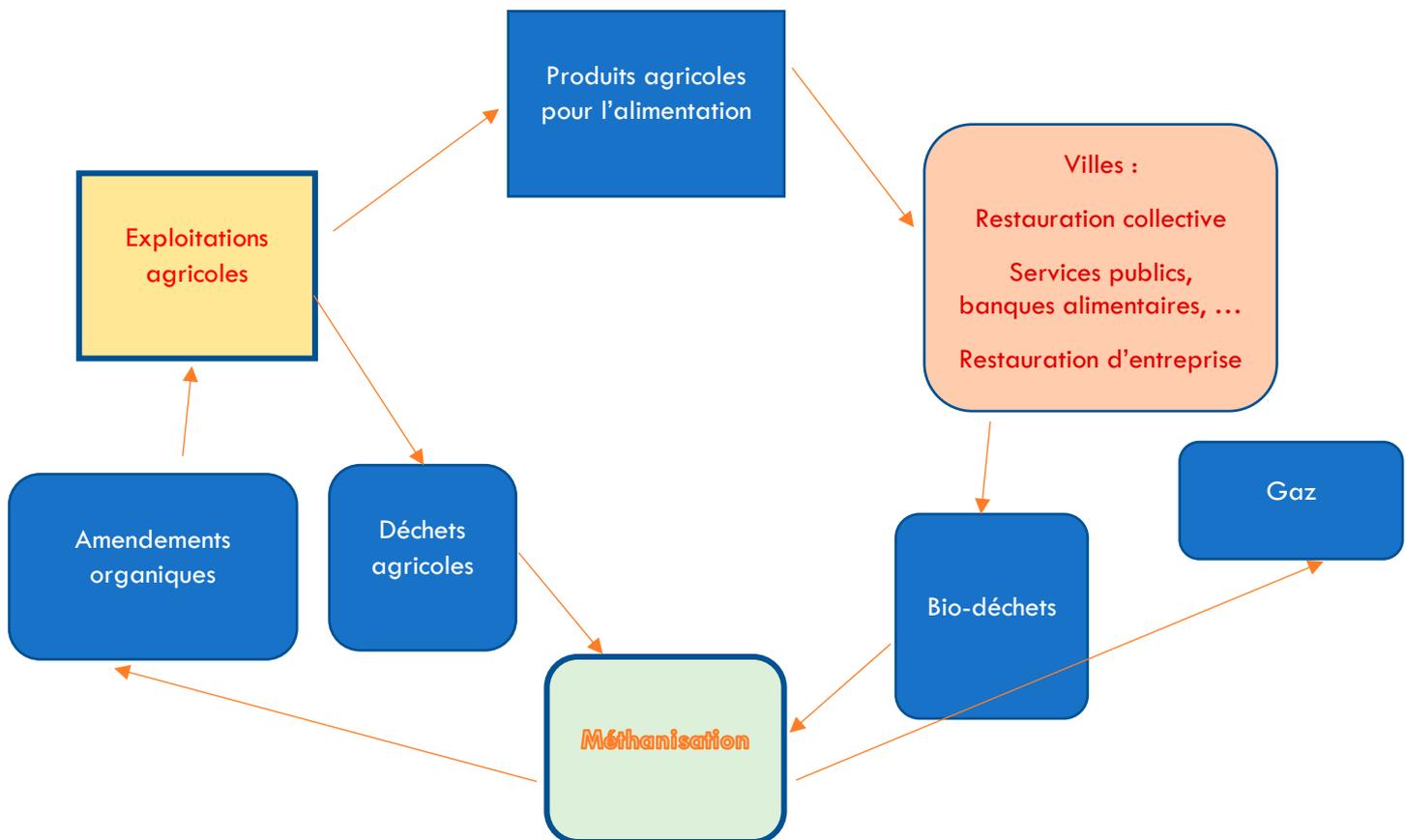
» Pôle recherche d'intégration du matériel végétal dans la construction,

» Pôle d'inspiration, laissé aux évolutions non dirigées, il servira à comprendre et s'inspirer des évolutions et de démarches végétales naturellement déployées.

De manière générale, Il semble que l'opportunité de valoriser le génie agricole serait de proposer aux maraîchers et autres agriculteurs ou paysans installés d'être les moteurs de cette recherche active. N'est-ce pas leur raison fondamentale pour mieux produire ? Il ne s'agit plus de hiérarchiser les emplois entre primaire, secondaire, tertiaire. De nos jours la richesse d'un emploi est de pouvoir jongler entre la pratique , le manuel et la recherche. On peut même envisager, comme dans des lors d'expériences similaires menées en Ile-de-France et en Picardie, y associer les citoyens.

Unités de méthanisation innovantes

outil majeur d'une économie circulaire (en partenariat avec Love your Waste)



La surface agricole restante sur le Triangle est considérée comme étant parmi les plus fertiles d'Ile-de-France. L'objectif de l'économie circulaire est de préserver cette qualité, en privilégiant des exploitations agricoles de type biologique, avec une part significative consacrée aux cultures maraichères. La production sera distribuée au niveau le plus local, en particulier aux écoles environnantes. (Voir Fiche E : Système Alimentaire Durable)

Les communes limitrophes du Triangle de Gonesse produisent des déchets dont 10% de biodéchets qui doivent être isolés en conformité avec les dispositions de la loi Grenelle 2. Un traitement spécifique permettrait :

- » La réduction des coûts de collecte par traitement des déchets à décomposition rapide
- » L'étalement des collectes pour les autres catégories de déchets
- » Une extension du tri collectif et de la valorisation de chaque filière
- » Un transport, en mode cycle zéro carbone, de l'approvisionnement du champ au centre de transformation, puis du centre aux diverses cuisines.
- » La production d'amendements organiques par compostage et méthanisation pour une agriculture de proximité
- » La création de nouveaux emplois
- » Le territoire du Triangle de Gonesse permet d'établir des cycles particulièrement courts

d'économie circulaire

Des unités de méthanisation de capacité de traitement de biodéchets seront implantées à proximité des zones de cultures, et à proximité du réseau de distribution du gaz de ville, avec un poste d'injection contrôlé par GRDF. Ces unités sont conçues pour ingérer et transformer les déchets alimentaires de tous types en matières organiques et en biogaz, soit 150 m³ de gaz de ville ; à titre d'illustration pour 30 écoles, on peut produire 113 tonnes de déchets produisant 17 000 m³ de biogaz ; c'est assez d'énergie pour chauffer 2 000 douches et produire 101 tonnes d'engrais.

On estime que les besoins des populations limitrophes du Triangle(1) permettent de fournir 20 000 T de biodéchets pouvant produire 18 000 T d'amendements organiques pour les 700 ha du Triangle

La logique d'économie circulaire est au cœur du projet CARMA associé à Love Your Waste qui gère spécifiquement l'organisation de la collecte et du service de transports locaux, ainsi que toute la procédure de méthanisation. Les ressources issues du sol sont ainsi préservées et son produit est totalement valorisé dans le cadre du processus circulaire. Au niveau local, cela ouvre des enjeux particulièrement pertinents dans le cadre des problématiques contemporaines : emplois, traitement des déchets biologiques, préservation des équilibres fondamentaux du sol et du paysage.

EXEMPLE CHIFFRÉ

En incluant les villes de Gonesse, Garges, Sarcelles, Villiers le Bel, Roissy, Le Thillay, Arnouville et Bonneuil, il y a :

- » 36 320 élèves en maternelles, primaire et élémentaires
- » 16 738 collégiens
- » 10 612 lycéens

En ajoutant les élèves d'Aulnay-sous-Bois (3 471 élèves tous âges confondus), le total est de 67 141 élèves, avec un encadrement moyen de 7%, soit 4 700 enseignants et encadrants = 71 841 personnes à nourrir.

Pour un objectif moyen de consommation de 30 grammes de crudités pour 60 grammes de légumes verts par enfants/jour ; pour une année scolaire de 174 jours de classes :

- » $30 \times 174 \times 71\ 841 = 375\ 012$ kilos de crudités
- » $60 \times 174 \times 71\ 841 = 750\ 024$ kilos de légumes verts (produits sur un espace agricole d'environ 121 hectares, selon les références de production



photo : CC szcel

biologique issues des analyses de l'INRA).

» Les statistiques du gouvernement reprises par France Nature Environnement évaluent les déchets alimentaires dans la production et le refus de consommation à 120 grammes par repas en moyenne.

Partant d'un avis optimiste que ce rapport baissera à 100 grammes, on peut estimer que pour 71 841 consommateurs sur 174 jours, le niveau de déchet alimentaire à récupérer et à traiter par méthanisation serait de 1 825 T /année scolaire

Ces chiffres nous confortent dans l'intérêt et dans l'urgence à engager une démarche auprès des milieux scolaires pour assurer une préfiguration du projet. Reste à approfondir le facteur clé des conditions tarifaires pour en assurer la faisabilité économique.

Fiche E

Système d'alimentation durable territorialisé

Principes de mise en place



Cette fiche s'appuie largement sur le document émanant du Ministère de l'Environnement/ Commissariat général au développement durable (avril 2017) portant sur le thème considéré et analysant cinq retours d'expérience.

Le Programme National pour l'Alimentation lancé en 2014 par le Ministère de l'agriculture met en avant l'ancrage territorial de l'alimentation afin de valoriser les productions locales et restaurer une relation de proximité entre producteurs et consommateurs. Sur le plan environnemental, l'alimentation de proximité peut être source d'aménités environnementales (maintien du paysage, réduction des emballages, des GES liés à la phase de transport dans certains cas...) mais elle n'inclut que trop rarement un questionnement sur les pratiques agricoles. Or la production agricole reste la phase la plus émettrice de GES au sein de la chaîne alimentaire. Se pose alors la question de la durabilité de tels systèmes, lorsque les pratiques agricoles ne sont pas prises en compte.

L'alimentation est au carrefour de

différentes politiques sectorielles dont l'articulation, dans une approche systémique du sujet, permet d'intégrer les enjeux de développement durable dans les projets de territoire. Un système alimentaire durable territorialisé (SADT) s'efforce de structurer des ensembles de filières de proximité, et de les organiser par un mode de gouvernance participative impliquant tous les échelons : production, transport, distribution, consommation dont débouchés et usages des produits agricoles. Ce qui est exactement notre démarche.

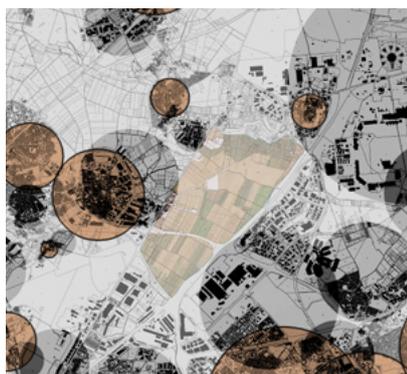
Dans les expériences considérées, la maîtrise d'ouvrage de l'opération était une collectivité locale. La majorité des démarches sont basées sur le volontariat pur : débouchés en restauration collective contre des pratiques moins impactantes, adhésion à un cahier des charges contre l'utilisation d'un label... Leur souscription par les agriculteurs est portée par des incitations économiques. Des dispositifs contractuels sont souvent mis en place. Il a été montré que la mise en place d'un SADT constitue un levier possible pour un déverrouillage technologique

du système agricole actuel, notamment dans le cas des cultures céréalières (Le concept de « verrouillage technologique » en agriculture présente l'idée que le système spécialisé actuel reposant sur un usage intensif des intrants est verrouillé, c'est-à-dire qu'il est difficile d'en sortir et de développer des alternatives).

Le projet CARMA est en soi un SADT. On sait que pour faire évoluer les productions actuelles du Triangle de Gonesse dans sa totalité, et pour ne pas limiter le projet à un sous-ensemble restreint maîtrisé par la puissance publique, il faudra s'appuyer sur les principes qui ont fait la réussite de certaines expériences, et il faudra disposer d'outils et d'incitations. Reste à savoir si, au moment de la réalisation du projet, les SADT- ou tout autre dispositif équivalent, au niveau français ou européen-permettront d'offrir de tels outils de facilitation.

La fiche D précédente sur la récupération des biodéchets et la méthanisation constitue une illustration de l'une des composantes possibles d'un tel système.

Démarche de création d'emplois durables et utiles



Rappelons d'entrée qu'une politique de l'emploi ne saurait se réduire à un nombre d'emplois censé résulter d'un investissement. D'abord, parce qu'il a été démontré depuis longtemps qu'aucune corrélation n'existait entre le montant d'un investissement et le nombre d'emplois créés ; également parce que nous n'avons aucune preuve que ces emplois n'en cannibaliserait pas d'autres ailleurs ; parce qu'il faut préciser les caractéristiques des emplois créés ; enfin et surtout parce que notre problème essentiel consiste à savoir comment faire pour que des emplois créés sur ce territoire profitent effectivement à la main d'œuvre locale (actifs + chômeurs). Dans ces conditions, c'est une évidence que de rappeler qu'une politique territorialisée de l'emploi ne saurait être séparée des politiques économiques et de formation conduites sur le territoire concerné.¹

1 Une très grande partie de cette fiche résume les analyses menées depuis des années par la chercheuse et directrice d'études, Jacqueline Lorthiois, sur le Grand Roissy, notamment pour ce qui concerne les relations difficiles entre les emplois créés et les caractéristiques de la main d'œuvre locale. Celle-ci a par ailleurs très bien mis en évidence le caractère éminemment fallacieux des promesses d'emplois pour le territoire avancées par les promoteurs du projet Europacity.

Bref rappel de la situation autour du Triangle de Gonesse²

On observe une déqualification inquiétante de la population locale passée pour les 9 communes de l'Est du Val d'Oise de 29% sans aucun diplôme en 1999 à 35 % en 2012. Ce qui va avec la paupérisation du territoire, liée en partie sans doute aux nuisances accrues de l'aéroport. D'où un solde migratoire négatif des catégories socioprofessionnelles les plus élevées. Et, contrairement à une idée reçue, le faible impact local de Roissy n'est pas modifié par une meilleure offre de transport.

Avec le temps, la croissance des emplois du pôle ne s'est pas traduite par une intensification de son influence sur le territoire environnant, mais par un étalement en tache d'huile de son périmètre d'attraction diffuse sur toute l'Île-de-France et 241 communes de l'Oise et l'Aisne. Nous nous trouvons devant un pôle d'activités et non devant un pôle d'emplois.

Un "vrai" pôle d'emploi offre plusieurs milliers de métiers. Or plus l'éventail des métiers est restreint, plus l'aire de recrutement est vaste ; plus les besoins des employeurs sont précis, plus ils doivent aller loin pour recruter leur main-d'œuvre. Le pôle de Roissy emploie en moyenne 7 % des travailleurs du territoire (4,7 % pour Sarcelles, près de 10 % pour Goussainville). Depuis l'implantation de l'aéroport en 1974, cette proportion n'a guère changé, en raison d'une très faible palette de métiers proposés (deux cents).

2 La zone d'emploi de Roissy définie par l'Insee s'étend sur 393 communes, dont 241 dans l'ancienne région Picardie. Très loin de la plateforme aéroportuaire.

Entre 1990 et 2008, le nombre d'emplois à Roissy a augmenté de 61.000 postes, mais moins de 1 % de cette augmentation (+0,9 %) a profité aux actifs de la commune toute proche de Villiers-le-Bel, selon le Collectif Pour le Triangle de Gonesse.

Ce décalage entre demandeurs d'emplois sans travail, et activités implantées sans actifs locaux pour les accomplir, est aussi dû au faible niveau de formation scolaire de beaucoup d'habitants des environs du Triangle de Gonesse et leur faible « employabilité » : 35 en 2012, 45 % de la population des 22 communes du Grand Roissy (réunissant Sarcelles, Roissy, Gonesse, Villiers-le-Bel, Goussainville, les 8 communes de Territoires d'Envol...) n'a pas de diplôme ou au mieux un brevet des collèges. D'autres facteurs ont été avancés pour expliquer ce décalage :

- » Les difficultés résultant des systèmes de transports existants entre zones d'habitat et zones d'activités : des études ont pu montrer le caractère très relatif de cette assertion.
- » La très faible efficacité des outils d'aide à l'emploi : il est vrai que chaque entité territoriale a voulu monter son propre outil et que lorsqu'un assembleur a été constitué (le GIP Roissy Emploi), il a été mis en cause par beaucoup.
- » L'inadéquation du système de formation géré par deux académies différentes : c'est particulièrement vrai notamment pour la formation professionnelle. Sur Val de France, seules 2 filières de formations sur 74 permettent un parcours de qualification allant du CAP au Bac +5.

Démarche de création d'emplois durables et utiles

» Emplois offerts souvent précaires et peu attractifs centrés sur quelques filières d'où des métiers en tension même peu qualifiés : Transports-logistique, commerces ou les services marchands, et du fait du chômage, peu d'efforts faits par les entreprises pour en renforcer l'attractivité.

Cette situation peut être considérée comme insupportable. Cela explique certainement l'attention portée par les élus locaux à toute promesse faite en la matière, même lorsqu'elle est fallacieuse.

Dernier élément important du diagnostic, le laisser-aller en matière d'aménagement du territoire :

Au sein du bassin de Roissy, les emplois sont concentrés au Nord dans le « cœur de pôle » et la main d'œuvre est surtout localisée au Sud. De plus, les 25 projets du Grand Roissy (dont Europacity) sont à 85% localisés sur le cœur de pôle. Les contraintes liées aux cônes de bruit réduisent la mixité fonctionnelle. Les projets concurrents se multiplient sans véritable schéma directeur, et rien n'est véritablement fait pour densifier et réaménager les espaces existants, dans une perspective de rapprochement emplois-habitat. Une politique territorialisée de l'emploi ne peut se conduire qu'à l'échelle d'un grand territoire maîtrisé et si tous les acteurs politiques et économiques y participent.

Les réponses apportées par le projet CARMA

le déclenchement d'un processus vertueux pour l'ensemble du territoire.

L'espace territorial du Grand Roissy mérite un nouveau projet économique mieux adapté à la fois à ses spécificités et aux enjeux actuels ; avec ses conséquences en matière d'aménagement et d'emploi, il ne peut se développer que porté par une autorité politique cohérente. Or, depuis bien des années, il existe un débat sur la « gouvernance du Grand Roissy », plusieurs fois instruit, mais jamais tranché.

Dans ce contexte, le projet CARMA ne se base pas sur les fausses promesses à courte vue de nombre d'emplois créés. Notre proposition ne résoudra pas tout immédiatement, nous estimons qu'elle présente plusieurs facteurs d'excellence :

» On élargit de manière considérable le nombre de métiers offerts en introduisant les secteurs de l'agro-alimentaire ; ils pourront être pourvus au sein des espaces agricoles péri-urbains du grand Roissy ou ailleurs en Ile de France. L'agriculture crée un nombre d'emplois modeste sur site, mais génère plusieurs milliers d'emplois induits ailleurs, au cœur des villes : industries agro-alimentaires, hôtellerie-restauration, cantines scolaires et d'entreprises, vente et livraison de produits agricoles, etc... On estime en France à près de 5 millions les emplois induits par l'agriculture, soit 13% de la population active.

» Il s'agit de création nette d'emplois, puisque ces métiers n'existent pratiquement pas sur le territoire, et donc qu'il n'y a pas de concurrence ni de cannibalisation à gérer.

» On peut aisément valoriser culturellement ces métiers de la terre et leur modernité vis-à-vis des populations locales

de toutes origines. Plusieurs expériences menées auprès de banlieues en difficulté sociale ont été des succès. Voir par exemple les fermes d'insertion sociale à Pierrefitte-sur-Seine et depuis 2015 à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis) et bien d'autres opérations en Ile de France (notamment Val de Marne, Seine-et-Marne) et ailleurs.

» Notre organisation de formation et de mutualisation de plusieurs réseaux (voir programme et la composition de notre Groupement) permet des solutions adaptées et des dispositifs d'accompagnement dans toute l'Ile de France, et même au-delà.

» Il s'agit d'emplois d'utilité locale et sociale non délocalisables car au service de la sécurité et de la qualité sanitaire alimentaire des populations, ce qui est loin d'être le cas par ailleurs.

Le projet CARMA cherche ainsi à déclencher un processus vertueux permettant de développer d'autres secteurs que le commerce, la logistique et les services aéroportuaires, notamment en travaillant sur des espaces existants à densifier ou à transformer.

Par ailleurs (cf. fiche C : le CRITT), le développement d'une dimension recherche permettra de renforcer le territoire en fonctions métropolitaines pourvoyeuses d'emplois dits « supérieurs », ce qui représente une autre nécessité pour le Grand Roissy et qui contribue à élargir la gamme de métiers dans tous les types d'emplois.

Dès les premiers résultats obtenus, l'adhésion des habitants à notre projet sera notre alliée.

Cette fiche indique les principales études à réaliser afin de pouvoir passer à une phase opérationnelle. Ces études feront partie de la première phase de nos travaux, dès que le top départ concernant le projet CARMA sera donné.

Il faudra discuter en préalable avec les pouvoirs publics et l'aménageur du statut juridique qu'il convient de donner au projet d'ensemble : s'agit-il d'un ensemble d'opérations ayant chacune son propre statut, sachant qu'elles relèvent d'un pilotage d'ensemble, soit, malgré le montant assez modeste des investissements, il s'agit d'un grand projet d'aménagement. Les formes règlementaires de concertation publique en découleront, sachant étant donné que notre maîtrise d'ouvrage mettra en place de toute façon des modalités de concertation permettant une co-construction du projet dans son ensemble, et à différentes étapes. La phase des études pré-opérationnelles est sera incluse dans ce processus.

Etudes techniques

incluant expertises et réexamen des études déjà produites sur les différents thèmes pour en vérifier l'application possible pour CARMA

Sols, assainissement, système aquifère et hydrologique, déchets

Etudes d'aménagement aux trois échelles

Premier espace de transition écologique, Triangle, relations avec communes limitrophes, incluant espaces de

restructuration économique ou urbaine

- » Mutabilité du foncier agricole, et conditions juridiques et financières ; localisations possibles pour des éco-hameaux
- » Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme. Recherche des modalités les mieux adaptées en urbanisme opérationnel.
- » Projet d'aménagement agricole global du Triangle à différents horizons, et focus plus fin sur le premier périmètre d'intervention
- » Bâtiments légers ouverts au public, localisation
- » Système de déplacement et circuits logistiques
- » Projet agroforesterie
- » Paysagement général

Etude d'impact environnemental du projet CARMA

En relation ou pas avec ce qui est prévu dans les règlements selon les modalités opérationnelles adoptées

Cadrage détaillé des divers éléments du programme

- » Pôles production, distribution, consommation et recyclage
- » CRITT et extensions possibles
- » Eco-hameaux, autres éléments d'urbanisation

Identification des partenaires concernés/ maquettes de fonctionnement, y compris économique

Chaque pôle comprendra une part ouverte à l'animation

publique, à des actions d'information, de sensibilisation, de formation, plus ou moins étendues selon la nature des pôles. Pour chaque pôle (voir montage juridique envisagé), il y aura une structure propre de responsabilité qui conventionnera avec la maîtrise d'ouvrage générale.

Montage juridique et financier/ Conventions de partenariat

- » Finalisation du montage prévu, en relation avec les résultats des études précédentes, et du partenariat effectif qui sera adopté
- » Mise en place des deux conseils prévus
- » Conventions internes entre les entités, mais aussi avec les partenaires externes publics ou privés
- » Echancier général prévisionnel
- » Faisabilité PTCE (pôle technique coopération territoriale) et « système alimentaire territorial »

De nouvelles méthodes

Cette phase d'études sera participative ; nous sommes attachés à une large co-construction du projet et nous commencerons à mettre en place les instances préfigurant le système de mise en œuvre et de pilotage décrit dans le chapitre dédié. De plus, chaque fois qu'il sera possible de préfigurer expérimentalement sur le terrain telle ou telle partie du projet, nous l'engagerons. Par exemple, l'aspect économie circulaire avec implantation d'une unité de méthanisation peut être démarré assez vite avec une commune qui serait prête à s'engager.

Opérations similaires dans d'autres métropoles

Un mouvement mondial dont l'Ile-de-France ne peut être absente

D'autres grandes métropoles ont développé des projets similaires à CARMA, considérés comme indispensables à leur sécurité alimentaire, et au bien-être de leur population et à l'attractivité de leur territoire. Les exemples à l'étranger révèlent le retard de l'agglomération parisienne en termes de prise en compte des enjeux écologiques et agricoles d'avenir. A Milan, le Parc Agricole sud a été établi dès 1987. Près de Barcelone, le Baix Llobregat Agrarian Park, ou BLAP, initié par des agriculteurs locaux déterminés à maintenir la production vivrière, a été reconnu en 1998.

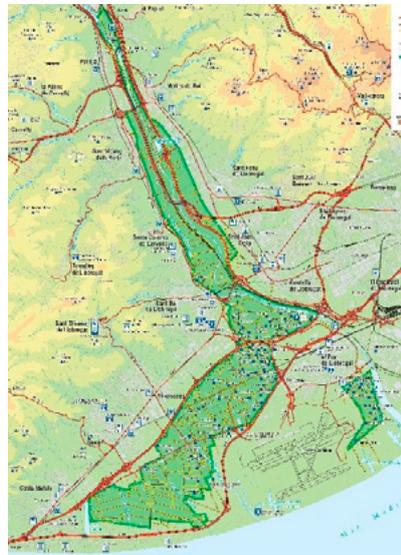
En voici un aperçu en images

Baltimore

La Maire de Baltimore encourage la plantation de légumes bio dans le cadre d'un plan global qui vise à promouvoir la santé et la sécurité alimentaire. Baltimore a pris la tête d'un mouvement en ce sens aux Etats Unis auquel participent plusieurs métropoles.



Barcelone



Le parc agraire del Baix représente 2700 ha classés « agricoles ».

Désormais l'agriculture périurbaine est emblématique de la Catalogne. L'agrotourisme s'y développe à travers des treks de loisirs, ainsi que par des ateliers de cuisine et de dégustation et des sessions éducatives avec le public scolaire. Un label « Fresc » (« frais » en catalan) permet aux consommateurs d'identifier la production locale, dans les marchés et dans les restaurants de la métropole

Montréal



Les « Moissonneurs solidaires » poursuivent les buts suivants :

- » Développer une alternative d'approvisionnement en légumes frais au profit des banques alimentaires ;
- » Accroître, en volume et sur une plus longue période de l'année, la consommation de légumes chez les personnes en situation de pauvreté ;
- » Aider des personnes en difficulté à réintégrer leur place en société à travers des travaux agricoles

Par ailleurs, Montréal développe de nombreuses initiatives en agriculture urbaine et péri-urbaine, avec une dimension recherche (un laboratoire d'agriculture urbaine vient d'être inauguré récemment)

Milan



Le Parc agricole du Sud- Milan se déploie sur une superficie protégée de 46 300 ha et regroupe une soixantaine de communes. Le projet « Nutrire Milano » (« Nourrir Milan ») vise à transformer ce territoire en modèle d'agriculture durable : tous les producteurs engagés dans le projet se sont engagés à signer un cahier des charges qui institue des pratiques respectueuses de l'environnement. La municipalité de Milan soutient le développement des activités du parc agricole depuis qu'elle y voit une opportunité pour la multi-fonctionnalité territoriale : activités productives, récréatives, didactiques et touristiques

De nombreuses études soulignent l'intérêt de l'intégration des métropoles avec leur périphérie rurale. Même si les contextes politiques et sociaux sont différents, un tel développement est un exemple inspirant pour le projet francilien. Ces initiatives permettent non seulement de maintenir la production agricole près des villes, mais elles inaugurent le développement d'activités touristiques nouvelles. Elles ouvrent notamment l'opportunité de renouer avec la diversité des cultures végétales et gastronomiques régionales. De telles initiatives sont soutenues par des programmes européens spécifiques : la plateforme des régions péri-urbaines d'Europe (PURPLE), initiée en 2004, ainsi que le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC). Chacun affirme que l'intégration des métropoles avec leur périphérie rurale les rend plus attractives.



